



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

VILLE DE COUZEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

PREAMBULE

Le vote du budget est un acte politique majeur dans toutes les collectivités territoriales.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Instauré par la loi du 6 février 1992, le DOB constitue un moment essentiel dans la vie de notre collectivité, préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2019. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le DOB revêt une importance toute particulière en tant que « formalité substantielle de la procédure budgétaire ». Son absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés sont donc les suivantes :

La présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) est désormais obligatoire.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.

Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Au-delà de la seule présentation des orientations pour l'exercice à venir, c'est l'occasion de présenter une étude rétrospective et prospective intégrant l'évolution des principaux ratios sur population de la ville de Couzeix en comparaison avec la moyenne 2018 de Couzeix et de 3 autres villes du département dont la population se situe entre 5 961 et 9 346 habitants.

Afin d'appréhender au mieux les besoins de la population et surtout arriver à produire une juste évaluation des faisabilités pour les exercices futurs, il est nécessaire de s'interroger sur des éléments, essentiellement politiques et économiques, qui s'imposent à la collectivité. La dépendance des finances communales à l'environnement macro-économique, aux évolutions politiques nationales est manifeste.

Aussi, ces points guideront notre réflexion tout au long de ce rapport, afin de présenter les orientations proposées pour l'exercice 2019 au travers des principaux postes budgétaires. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif.

Le présent rapport introductif au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

- I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE COUZEIX DE 2011 A 2018
- II – LES DONNEES MACRO ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2019
- III - LA PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2019
- IV - LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2018 -2020 DU BUDGET PRINCIPAL
- V - LES BUDGETS ANNEXES - EXECUTION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

– L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE COUZEIX DE 2011 A 2018

I-1 L'EXECUTION 2018 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018			
DEPENSES	BP 2018	Réalisations 2018 prévisionnelles	Ecart en % par rapport au BP 2018
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 260,00 €	1 780 050,77 €	2,35%
012-CHARGES DU PERSONNEL	3 959 200,00 €	4 039 694,67 €	2,03%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	733 970,00 €	720 286,13 €	-1,86%
66-CHARGES FINANCIERES	352 000,00 €	301 620,07 €	-14,31%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 600,00 €	1 074,78 €	-83,72%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 792 030,00 €	6 842 726,42 €	0,75%
(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	288 332,00 €	
(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	347 000,00 €	346 683,08 €	-0,09%
(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 489 270,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 836 270,00 €	635 015,08 €	
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	8 628 300,00 €	7 477 741,50 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018			
RECETTES	BP 2018	Réalisations 2018 prévisionnelles	Ecart en % par rapport au BP 2018
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 274 770,00 €	1 371 512,32 €	7,59%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	682 450,00 €	651 360,22 €	-4,56%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	4 910 910,00 €	4 881 623,00 €	-0,60%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 345 620,00 €	1 397 591,91 €	3,86%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	74 080,00 €	74 999,36 €	1,24%
013-ATTENUATION DE CHARGES	63 000,00 €	91 530,75 €	45,29%
76-PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	107,02 €	7,02%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	287 480,00 €	
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 350,00 €	32 141,95 €	284,93%
TOTAL RECETTES REELLES	8 359 280,00 €	8 788 346,53 €	
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	170 000,00 €	169 798,15 €	-0,12%
(042) 77 MOINS VALUE	0,00 €	852,00 €	
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 020,00 €	9 125,88 €	1,17%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 020,00 €	179 776,03 €	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 538 300,00 €	8 968 122,56 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2017	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 628 300,00 €	9 058 122,56 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (RECETTES TOTALES - DEPENSES TOTALES)		1 490 381,06 €	
RESULTAT CUMULE 2018 (RESULTAT DE L'EXERCICE + EXCEDENT 2017 REPORTE)		1 580 381,06 €	

I-2 EXECUTION 2018 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018				
DEPENSES	RAR 2017 + BP 2018	Réalisations prévisionnelles 2018	Ecart en % par rapport au RAR 2017 + BP 2018	RAR 2018
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 270,00 €	9 774,00 €	-75,73%	0,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	18 000,00 €	9 000,00 €	-50,00%	9 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 125 349,00 €	846 334,27 €	-24,79%	84 165,96 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 552 480,00 €	575 861,53 €	-62,91%	1 785 670,50 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 736 099,00 €	1 440 969,80 €	-47,33%	1 878 836,46 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	69 451,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 460 000,00 €	1 456 031,97 €	-0,27%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 529 451,00 €	1 456 031,97 €	-4,80%	0,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 020,00 €	179 776,03 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 020,00 €	179 776,03 €		0,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	116 000,00 €	82 196,82 €	-29,14%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	116 000,00 €	82 196,82 €	-29,14%	0,00 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE 2017	107 170,00 €	107 163,64 €	-0,01%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 667 740,00 €	3 266 138,26 €		1 878 836,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018				
DEPENSES	RAR 2017 + BP 2018	Réalisations prévisionnelles 2018	Ecart en % par rapport au RAR 2017 + BP 2018	RAR 2018
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 582,00 €	75 890,37 €	-65,44%	199 289,15 €
16 EMPRUNTS	171 163,00 €	0,00 €	-100,00%	1 200 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	390 745,00 €	75 890,37 €	-80,58%	1 399 289,15 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	360 000,00 €	425 980,23 €	18,33%	0,00 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 557 725,00 €	1 557 725,78 €	0,00%	0,00 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%	0,00 €
024 PRODUITS DE CESSION	57 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 324 725,00 €	2 333 706,01 €		0,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	347 000,00 €	635 015,08 €		0,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 489 270,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 836 270,00 €	635 015,08 €		0,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	116 000,00 €	82 196,82 €	-29,14%	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	116 000,00 €	82 196,82 €	-29,14%	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 667 740,00 €	3 126 808,28 €		1 399 289,15 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	107 163,64 €			
Recettes 2018	3 126 808,28 €			
Dépenses 2018	3 158 974,62 €			
Déficit 2018	-32 166,34 €			
Déficit cumulé 2018	-139 329,98 €			
RAR Recettes 2018	1 399 289,15 €			
RAR Dépenses 2018	1 878 836,46 €			
Solde des RAR 2018	-479 547,31 €			
Besoin de financement	-618 877,29 €			

I-3-ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE 2011 A 2018

I.3.1 EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT, DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE BRUTE

Les dépenses réelles de fonctionnement donnent lieu à décaissement de fonds, contrairement aux dépenses d'ordre,

Elles sont composées **des charges à caractère général** permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout des achats et prestations de service divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoineetc., **des charges de personnel** qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement, **des atténuations de produits, des autres charges de gestion** telles que les indemnités de élus, les subventions aux groupements de collectivités, la subvention au C.C.A.S, le contingent incendie, la subvention au Budget Logements, les subventions aux diverses associations de droit privéetc., **des charges financières** composées des intérêts des emprunts, des pertes de change et des intérêts de ligne de trésorerie et enfin **des charges exceptionnelles** ;

Dans toute analyse financière les dépenses réelles sont toujours diminuées du montant des travaux en régie, qui sont transférés en section d'investissement, par opération d'ordre de transfert entre sections.

Les recettes réelles de fonctionnement quant à elles sont composées **des ventes et produits de service du domaine, des produits de la fiscalité locale, des dotations et participations** de l'Etat, du Département, et d'autres organismes telle la CAF, et **des autres produits de gestion courante** tels les loyers des immeubles affectés au Budget principal, **des atténuations de charges** qui sont principalement les remboursement de salaires lors des maladies par les assurances, et **des produits exceptionnels** tels les produits de cessions d'immobilisations.

Dans toute analyse financière les recettes réelles sont toujours diminuées du montant des cessions d'immobilisations, qui sont transférés en section d'investissement, par opération d'ordre de transfert entre sections.

L'Épargne de gestion, caractérise l'évolution des dépenses et des recettes courantes de la ville (hors éléments financiers ou exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la Commune.

L'Épargne Brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette, elle est aussi appelée « Capacité d'autofinancement » (CAF) car elle permet à la collectivité de faire face au Remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

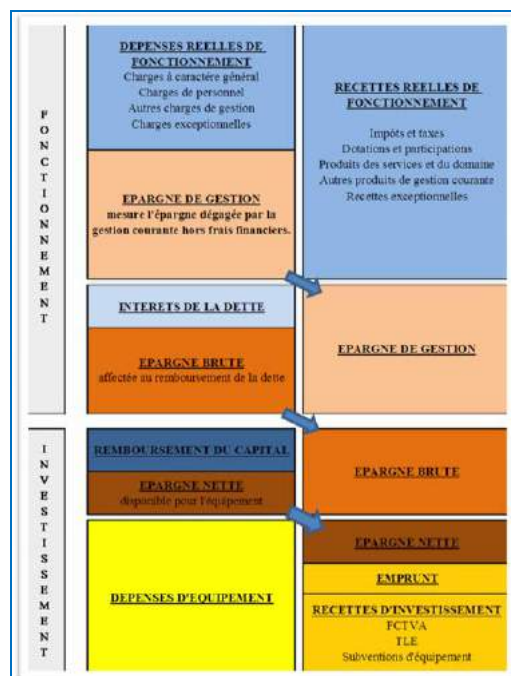
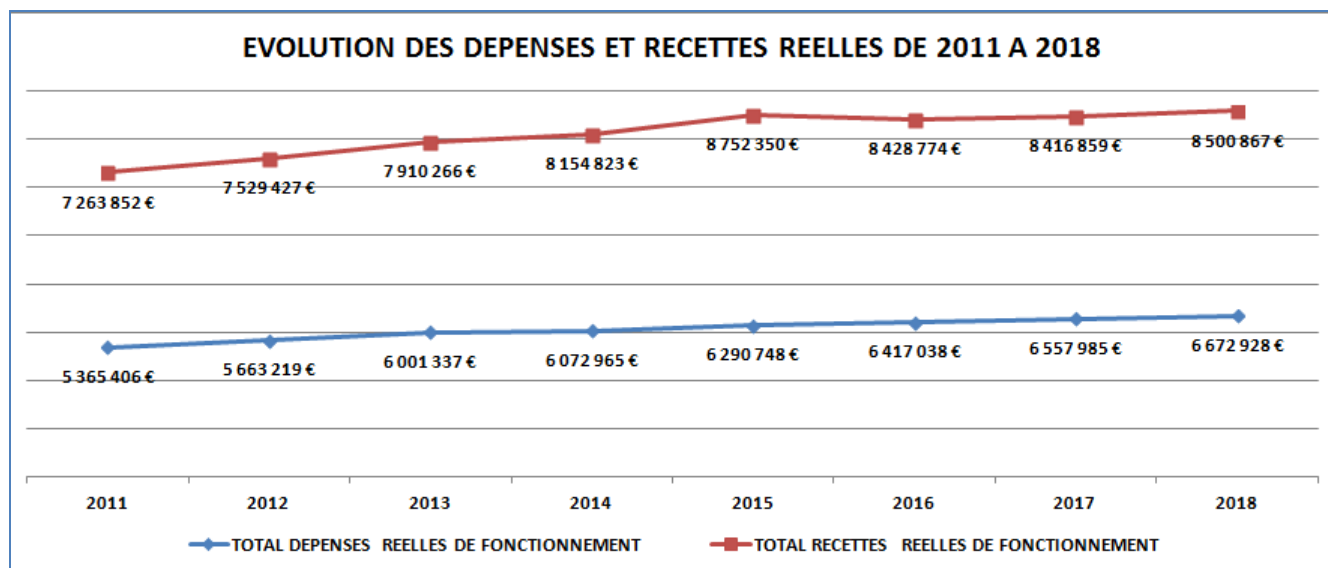


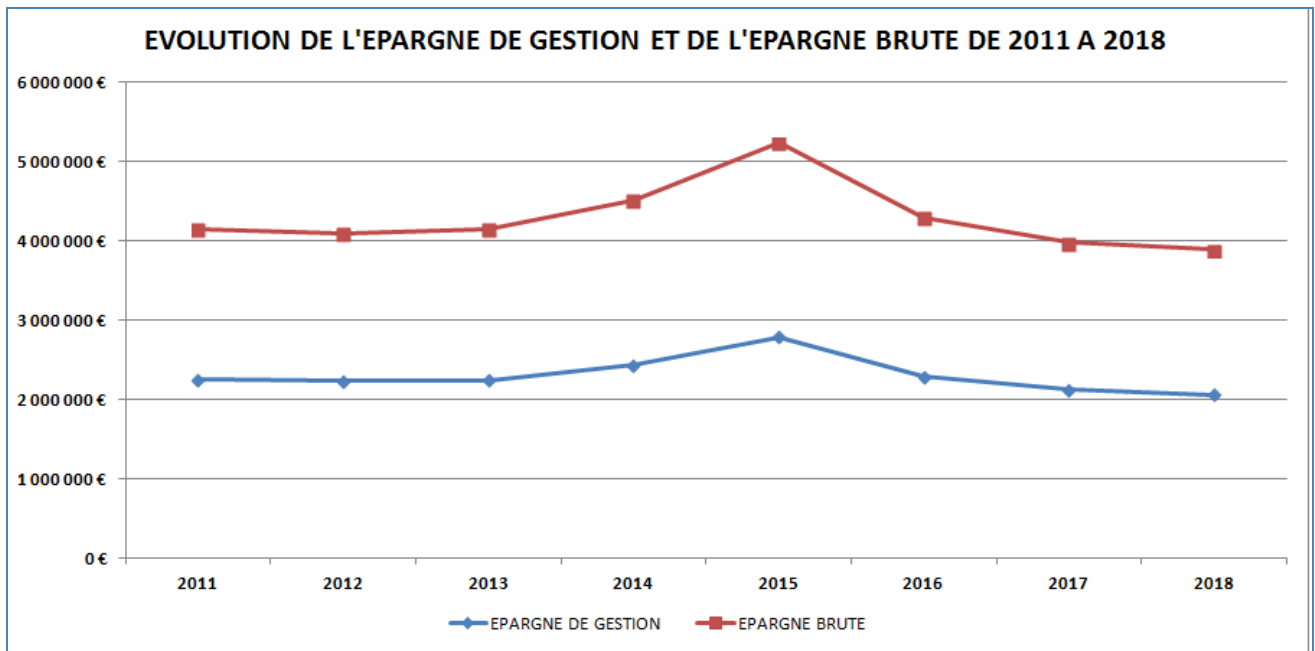
TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES, DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE BRUTE DE 2011 A 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 365 406 €	5 663 219 €	6 001 337 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	1,75%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT Hors intérêts de la dette	5 014 606 €	5 299 015 €	5 668 551 €	5 719 973 €	5 965 309 €	6 137 682 €	6 295 626 €	6 438 874 €	2,28%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 263 852 €	7 529 427 €	7 910 266 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	1,00%
EPARGNE DE GESTION	2 249 246 €	2 230 412 €	2 241 715 €	2 434 850 €	2 787 041 €	2 291 092 €	2 121 233 €	2 061 993 €	-2,79%
Intérêts de la dette	350 800 €	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	-10,79%
EPARGNE BRUTE	1 898 446 €	1 866 208 €	1 908 929 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	-1,66%

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE 2011 A 2018



Nous pouvons constater une hausse régulière des dépenses et des recettes réelles sur la période, hormis un pic en 2015 pour les recettes qui correspond au versement de 460 000€ de la part d'AGD lors de notre sortie de cet EPCI en 2014 pour intégrer la Communauté d'agglomération Limoges métropole.

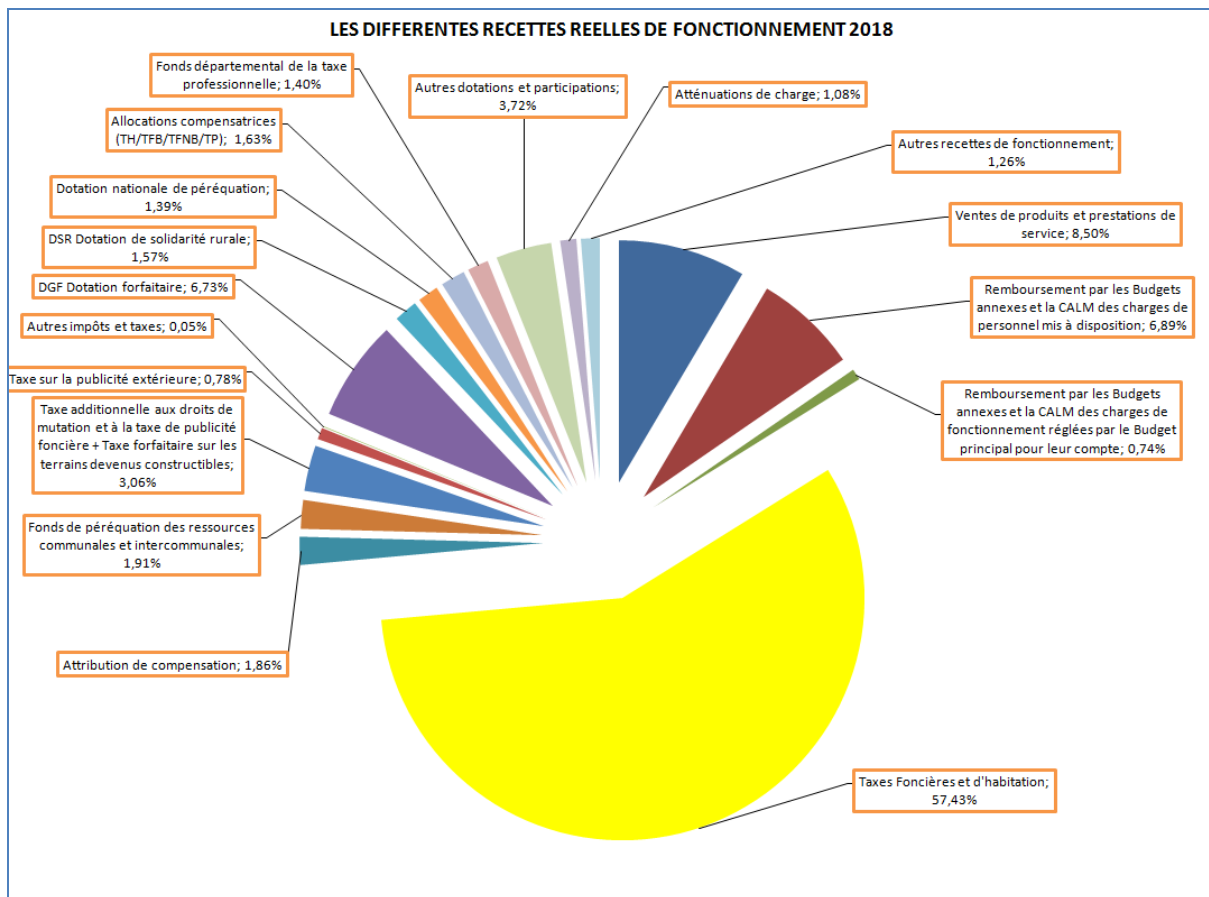


Ce graphique nous montre à part le pic constaté en 2015 (sortie d'AGD) que les 2 épargnes ont évolué positivement jusqu'en 2014, puis ont connu une baisse progressive de 2016 à 2018, avec des montants inférieurs à ceux de 2011, cela traduit une baisse progressive de la capacité d'autofinancement de la Commune depuis 2014.

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2018

TABLEAU D'EVOLUTION DES DIFFERENTES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Ventes de produits et prestations de service	542 390 €	613 955 €	656 624 €	661 848 €	634 471 €	707 445 €	729 941 €	722 636 €	-1,00%
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM des charges de personnel mis à disposition	223 860 €	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	25,85%
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte				38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	9,52%
Taxes Foncières et d'habitation	3 492 528 €	3 776 008 €	3 991 462 €	4 182 501 €	4 413 449 €	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	4,18%
Attribution de compensation	582 663 €	582 663 €	582 663 €	496 367 €	476 333 €	439 694 €	274 693 €	158 363 €	-42,35%
Dotations de solidarité communautaire	85 055 €	84 570 €	99 115 €						
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales				132 773 €	175 317 €	204 683 €	195 154 €	162 556 €	-16,70%
Taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière + Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	297 813 €	182 739 €	160 724 €	162 597 €	214 846 €	223 903 €	271 423 €	260 100 €	-4,17%
Taxe sur la publicité extérieure	28 096 €	29 129 €	66 531 €	57 918 €	56 285 €	64 327 €	65 692 €	65 946 €	0,39%
Autres impôts et taxes	2 700 €	3 311 €	2 834 €	3 254 €	3 774 €	2 791 €	13 188 €	4 396 €	-66,67%
DGF Dotation forfaitaire	955 352 €	974 523 €	995 255 €	959 723 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	-1,79%
DSR Dotation de solidarité rurale	103 873 €	116 826 €	137 721 €	102 062 €	106 510 €	115 085 €	123 626 €	133 226 €	7,77%
Dotation nationale de péréquation	160 056 €	144 716 €	160 096 €	169 897 €	152 908 €	137 618 €	123 856 €	117 887 €	-4,82%
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	115 554 €	119 234 €	109 736 €	110 622 €	115 927 €	94 486 €	131 100 €	138 973 €	6,01%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	114 988 €	156 793 €	69 928 €	70 520 €	68 461 €	69 415 €	61 415 €	119 184 €	94,06%
Autres dotations et participations	344 862 €	339 992 €	437 358 €	342 101 €	404 552 €	410 170 €	384 992 €	316 053 €	-17,91%
Atténuations de charge	95 442 €	79 309 €	50 244 €	57 307 €	36 050 €	80 478 €	140 370 €	91 531 €	-34,79%
Autres recettes de fonctionnement	117 442 €	60 547 €	116 133 €	125 346 €	547 260 €	149 469 €	110 058 €	107 248 €	-2,55%
Remboursement par les Budgets annexes des Intérêts de la dette qui leur a été transférée	1 178 €	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 263 852 €	7 529 427 €	7 910 266 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	1,00%
Evolution des recettes réelles de fonctionnement		3,66%	5,06%	3,09%	7,33%	-3,70%	-0,14%	1,00%	
Evolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement					2,33%				

L'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2011-2018 est de 2.33%, si l'on exclut les 460 000€ versés par AGD en 2015, la tendance est à la baisse depuis 2014, on constate cependant une petite reprise en 2018 avec une hausse de 1% par rapport à 2017.



L'étude de ce graphique nous montre que les principales recettes réelles de fonctionnement sont les contributions directes et l'attribution de compensation de notre EPCI (remplaçant notre ancienne Taxe professionnelle), elles représentent à elles seules 59%, les autres recettes étant moindres en pourcentage, comme les autres impôts et taxes représentent 4%, la DGF de l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale et Dotation nationale de péréquation) représente 10%, les autres dotations de l'Etat et autres organismes représentent 7% et les ventes de produits et prestations de service représentent 9%.

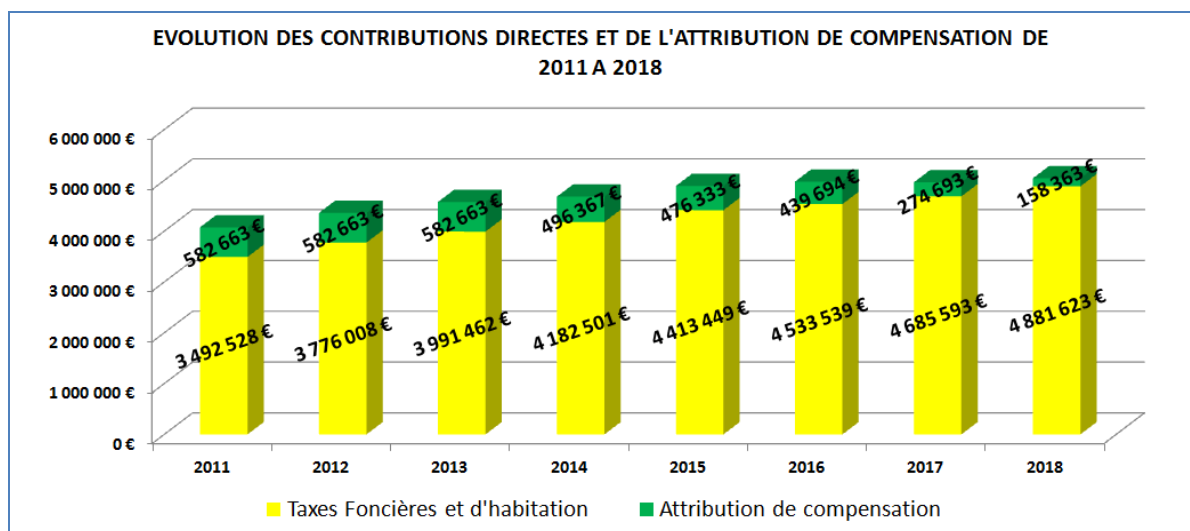
Nous allons ci-dessous étudier les principaux postes des Recettes de fonctionnement

A. LES IMPÔTS ET TAXES

TABLEAU D'EVOLUTION DES IMPÔTS ET TAXES DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Taxes Foncières et d'habitation	3 492 528 €	3 776 008 €	3 991 462 €	4 182 501 €	4 413 449 €	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	4,18%
Attribution de compensation	582 663 €	582 663 €	582 663 €	496 367 €	476 333 €	439 694 €	274 693 €	158 363 €	-42,35%
Dotation de solidarité communautaire	85 055 €	84 570 €	99 115 €						
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales				132 773 €	175 317 €	204 683 €	195 154 €	162 556 €	-16,70%
Taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière + Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	297 813 €	182 739 €	160 724 €	162 597 €	214 846 €	223 903 €	271 423 €	260 100 €	-4,17%
Taxe sur la publicité extérieure	28 096 €	29 129 €	66 531 €	57 918 €	56 285 €	64 327 €	65 692 €	65 946 €	0,39%
Autres impôts et taxes	2 700 €	3 311 €	2 834 €	3 254 €	3 774 €	2 791 €	13 188 €	4 396 €	-66,67%
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	4 488 855 €	4 658 420 €	4 903 329 €	5 035 410 €	5 340 004 €	5 468 937 €	5 505 743 €	5 532 983 €	0,49%
Evolution		3,78%	5,26%	2,69%	6,05%	2,41%	0,67%	0,49%	
Evolution moyenne		3,05%							

On constate une évolution moyenne des impôts et taxes sur la période de 3%, pour l'exercice 2018, et par rapport à l'exercice 2017, les produits de 3 taxes ont augmenté de 4.18%, l'attribution de compensation a diminué de 42.35%, le FPIC a diminué de 16.70%, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et la taxe sur les terrains devenus constructibles ont diminué de 4.17%, la taxe sur la publicité extérieure est stable, les autres impôts et taxes ont diminué de 66.67%, le montant total des impôts et taxes n'a au final quasi pas évolué par rapport à 2017, malgré une hausse des bases d'imposition totale de 2.36% et une hausse des taux d'imposition communale de 1.7%, on en conclut que les baisses importantes de l'attribution de compensation et du FPIC ont fortement impacté ce poste de recettes en 2018.

A.1.LES PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION



Sur ce graphique, on constate qu'en 2017 le produit des impôts (3taxes + AC) a légèrement diminué, cette diminution étant essentiellement due à la perte d'attribution de compensation, (-165 000€ par rapport à 2016), en 2018, malgré la baisse de l'AC (- 116 330€ par rapport à 2017), la hausse des bases et des taux d'imposition ont permis une hausse de 1.60%.

A.1.1.LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le produit des contributions directes évolue en fonction de deux facteurs : les bases d'imposition et les taux votés par la Commune.

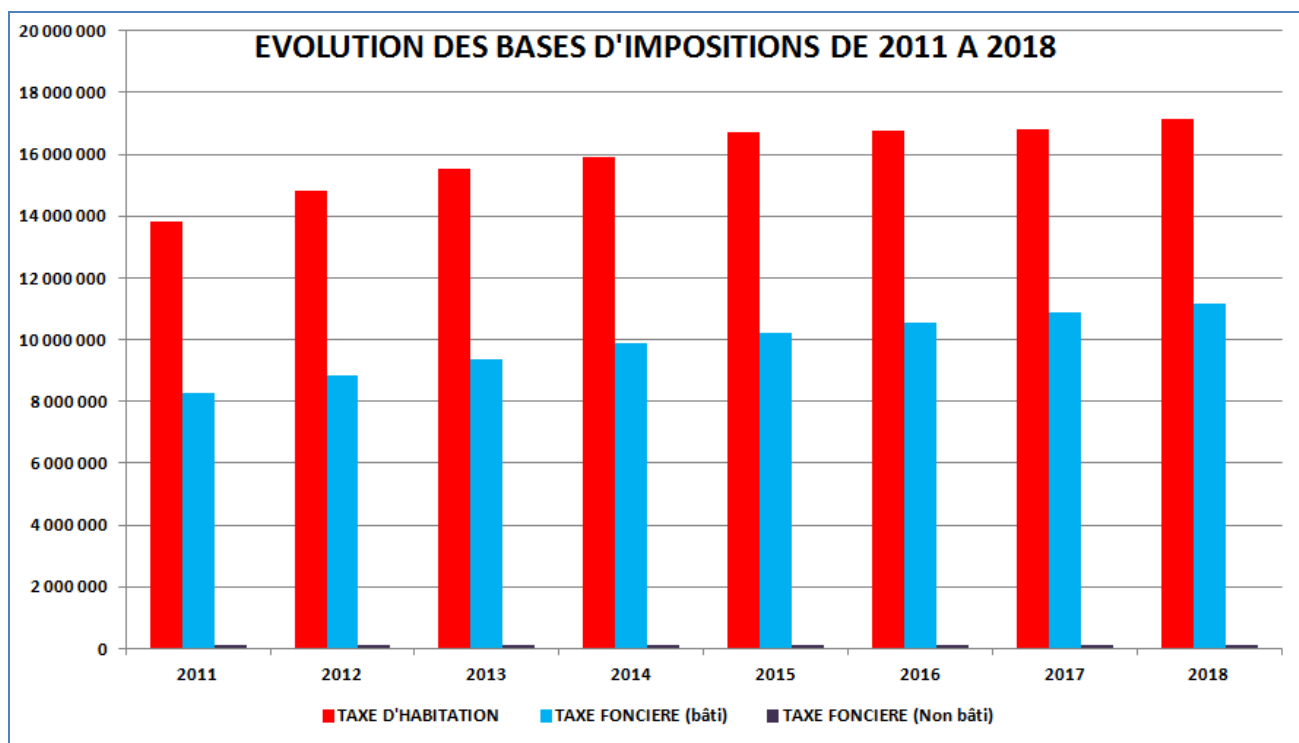
LES BASES D'IMPOSITION

Les bases de calcul des taxes locales connaissent une double évolution. La première est une variation physique des bases servant au calcul, c'est-à-dire un accroissement lié à une évolution démographique favorable (nouveaux logements). La seconde est due à la revalorisation annuelle opérée par les lois de finances du montant nominal des valeurs locatives en général calqué sur l'inflation.

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
TAXE D'HABITATION	13 832 959	14 834 523	15 523 050	15 910 039	16 707 859	16 756 959	16 792 906	17 151 407	
Evolution Taxe d'habitation		4,97%	7,24%	4,64%	2,49%	5,01%	0,29%	0,21%	2,13%
TAXE FONCIERE (bâti)	8 283 413	8 855 027	9 389 647	9 910 994	10 219 988	10 573 517	10 889 000	11 175 383	
Evolution Taxe foncière (Bâti)		6,40%	6,90%	6,04%	5,55%	3,12%	3,46%	2,98%	2,63%
TAXE FONCIERE (Non bâti)	110 965	108 162	109 309	106 826	108 421	107 604	107 154	116 853	
Evolution Taxe foncière (Non Bâti)		5,75%	-2,53%	1,06%	-2,27%	1,49%	-0,75%	-0,42%	9,05%
BASES TOTALES	22 227 337	23 797 712	25 022 006	25 927 859	27 036 268	27 438 080	27 789 060	28 443 643	
Evolution des bases totales		7,07%	5,14%	3,62%	4,27%	1,49%	1,28%	2,36%	
Evolution moyenne des bases totales		3,60%							

On constate une évolution moyenne des bases d'imposition sur la période de 3.60%, ce qui prouve que Couzeix est une commune qui n'arrête pas d'évoluer, les constructions augmentent de façon permanente et génèrent de nouvelles bases physiques pour la Commune.

On note toutefois un décrochement en 2016, qui est le résultat des exonérations pour les ménages à revenu modeste (Loi de finances 2016)



LE COEFFICIENT DE REVALORISATION DES BASES FISCALES

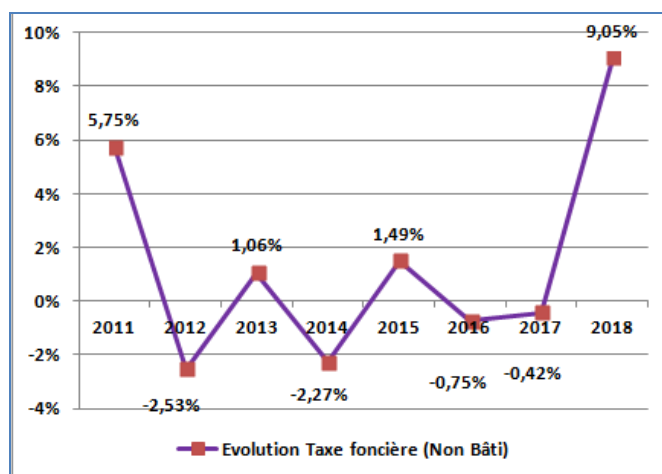
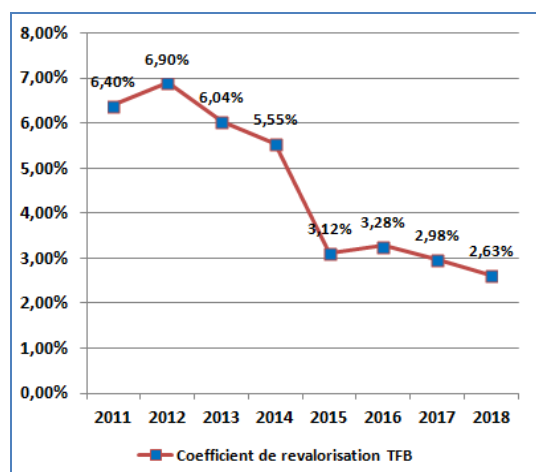
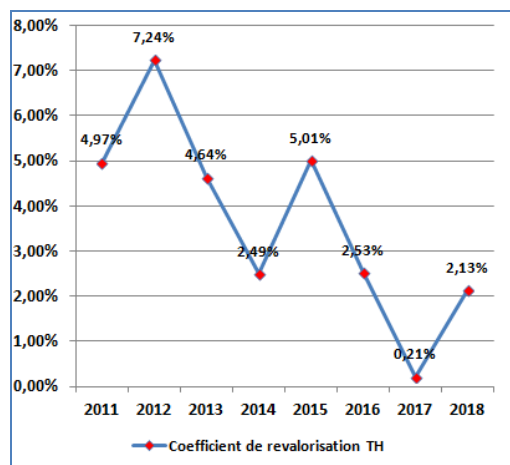
Tous les ans la loi de finances fixe un coefficient de revalorisation des bases fiscales, le tableau ci-dessous nous indique l'évolution de ce coefficient de 2011 à 2018,

L'évolution des bases nous a permis de déterminer le taux de revalorisation provenant de la Commune : en évolution moyenne de 3.39% de 2011 à 2015 pour la Taxe d'habitation, et de 4.12% pour la Taxe sur le foncier bâti, ce coefficient chute à compter de 2016 pour passer à une moyenne pour 2016 et 2017 de 0.67% pour la taxe d'habitation et de 2.4% pour le foncier bâti. (Chute générée par les exonérations des personnes à revenu modeste depuis 2016), en 2018, nous constatons à nouveau une hausse du taux de revalorisation communale, il se monte à +0.93% pour la Taxe d'habitation au lieu de -0.19% en 2017, et par contre une baisse sur celui de la taxe sur le foncier bâti qui passe à 1.43% contre 2.58% en 2017.

Nous observons une très forte augmentation du coefficient de revalorisation communale sur le Foncier non bâti.

Année	Taxe d'habitation			Taxe Foncier bâti			Taxe Foncier Non bâti		
	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale
2011	2,00%	2,97%	4,97%	2,00%	4,40%	6,40%	2,00%	3,75%	5,75%
2012	1,80%	5,44%	7,24%	1,80%	5,10%	6,90%	1,80%	-4,33%	-2,53%
2013	1,80%	2,84%	4,64%	1,80%	4,24%	6,04%	1,80%	-0,74%	1,06%
2014	0,90%	1,59%	2,49%	0,90%	4,65%	5,55%	0,90%	-3,17%	-2,27%
2015	0,90%	4,11%	5,01%	0,90%	2,22%	3,12%	0,90%	0,59%	1,49%
2016	1,00%	1,53%	2,53%	1,00%	2,28%	3,28%	1,00%	-1,57%	-0,57%
2017	0,40%	-0,19%	0,21%	0,40%	2,58%	2,98%	0,40%	-0,82%	-0,42%
2018	1,20%	0,93%	2,13%	1,20%	1,43%	2,63%	1,20%	7,85%	9,05%

Evolution du coefficient de revalorisation totale de TH, TFB et TFNB de 2011 à 2018



LES TAUX D'IMPOSITION

Ils sont votés tous les ans au moment du vote du Budget

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES DE 2011 A 2018											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018	Taux Moyen d'imposition 2018 des 4 Communes comparées 5 à 10 000 hts de la Haute-Vienne	Comparaison en % entre Taux de Couzeix 2018 et Taux Moyen 2018 des 4 Communes comparées 5 à 10 000 hts de la Haute-Vienne
Taxe d'habitation	12,61%	12,72%	12,83%	12,95%	13,13%	13,27%	13,50%	13,73%	1,70%	13,17%	4,25%
Taxe foncière (bâti)	19,79%	19,97%	20,15%	20,33%	20,61%	20,83%	21,19%	21,55%	1,70%	23,54%	-8,45%
Taxe foncière (Non bâti)	93,83%	94,66%	95,50%	96,36%	97,70%	98,74%	100,45%	102,16%	1,70%	100,39%	1,76%

De 2011 à 2018, les taux de contributions directes ont augmentés de 8.9 %, ce qui fait une augmentation moyenne par an de 1.27%, en 2018 les taux ont augmenté de 1.70%.

A.1.2.L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

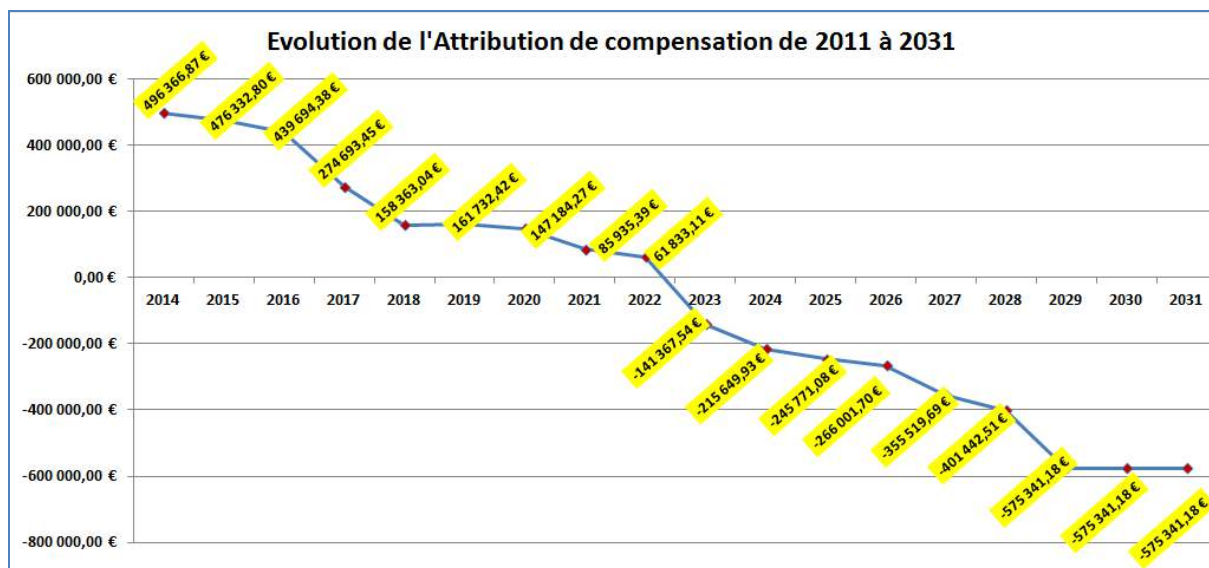
En 2014, le passage à la Communauté d'agglomération Limoges métropole et le transfert des compétences voirie, assainissement, aire d'accueil, transport scolaire, eaux pluviales a entraîné un nouveau calcul de l'attribution de compensation versée par notre ancien EPCI l'Aurence et Glane développement. Ce montant était jusqu'en 2013 de 582 663€.

En 2017, les compétences Viabilité hivernale et PLU ont été transférées à notre EPCI, avec prise en compte de ce changement qu'à partir de 2018.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'attribution de compensation versée par la CALM à compter de 2014 :

Evolution de l'Attribution de compensation de la CALM				
Année	Montant de l'AC a recevoir ou à reverser initiale	Montant de l'AC a recevoir ou à reverser rectifiée suite transfert viabilité hivernale + PLU (A compter de 2017)	Recettes en moins sur le Budget de fonctionnement par rapport à 2014	Dégressivité par rapport au montant perçu en 2014
2014	496 366,87 €	496 366,87 €		
2015	476 332,80 €	476 332,80 €	-20 034,07 €	-4,04%
2016	439 694,38 €	439 694,38 €	-56 672,49 €	-11,42%
2017	274 693,45 €	274 693,45 €	-221 673,42 €	-44,66%
2018	211 411,67 €	158 363,67 €	-284 955,20 €	-57,41%
2019	188 256,42 €	161 732,42 €	-308 110,45 €	-62,07%
2020	147 184,27 €	120 660,27 €	-349 182,60 €	-70,35%
2021	112 459,39 €	85 935,39 €	-383 907,48 €	-77,34%
2022	88 357,11 €	61 833,11 €	-408 009,76 €	-82,20%
2023	-114 843,54 €	-141 367,54 €	-611 210,41 €	-123,14%
2024	-189 125,93 €	-215 649,93 €	-685 492,80 €	-138,10%
2025	-219 247,08 €	-245 771,08 €	-715 613,95 €	-144,17%
2026	-239 477,70 €	-266 001,70 €	-735 844,57 €	-148,25%
2027	-328 995,69 €	-355 519,69 €	-825 362,56 €	-166,28%
2028	-374 918,51 €	-401 442,51 €	-871 285,38 €	-175,53%
2029	-548 817,18 €	-575 341,18 €	-1 045 184,05 €	-210,57%
2030	-548 817,18 €	-575 341,18 €	-1 045 184,05 €	-210,57%
2031	-548 817,18 €	-575 341,18 €	-1 045 184,05 €	-210,57%

Ce tableau nous permet de déterminer le montant des recettes à percevoir en moins à partir de notre passage à la CALM, si l'on compare le montant de notre ancienne AC de AGD (582 663€) avec celles que nous avons perçues de la CALM de 2014 à 2018, on constate une perte de recette de 1 067 864€ sur 5 ans.

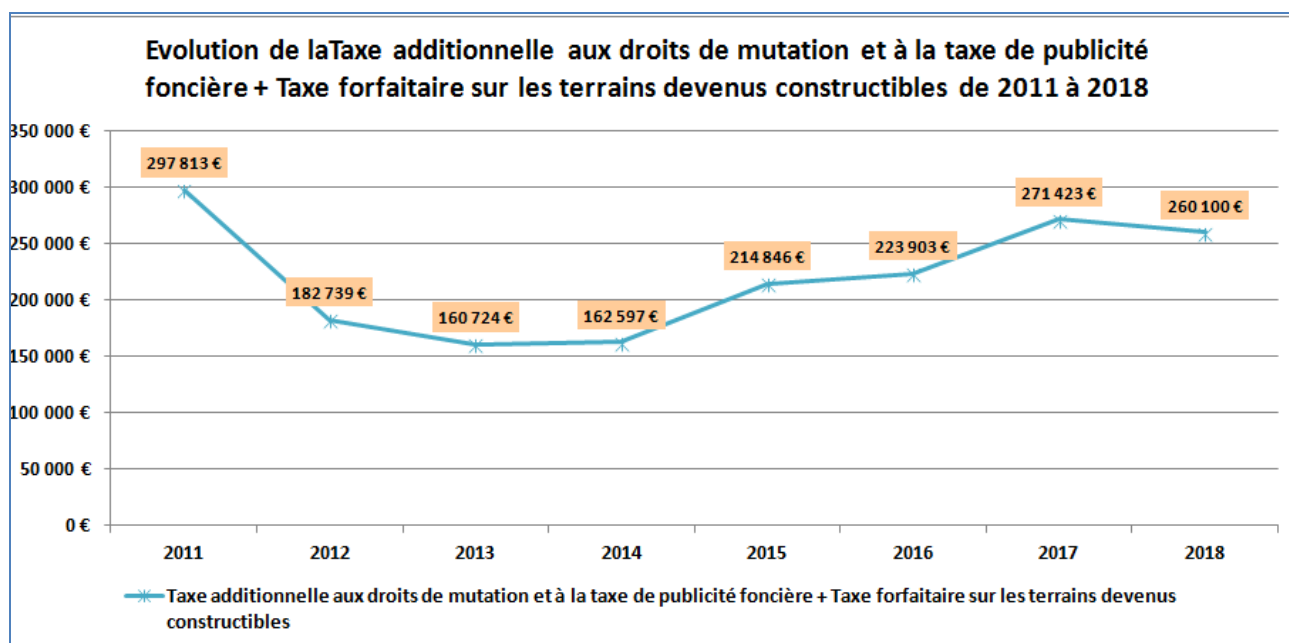


A.2.LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION ET LA TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

La cession des principaux biens meubles et immeubles composant les patrimoines est soumise à un droit de mutation au profit des départements, il s'y ajoute une taxe additionnelle au profit des communes. L'acquéreur est redevable de 3,60 % du montant de la vente auprès du Département et de 1,20 % auprès de la commune. Elle est calculée en fonction du prix du bien cédé et perçue au moment de la vente de celui-ci.

Le produit de cette taxe reste soumis à la tenue du marché de l'immobilier sur notre territoire, on constate en 2015 une reprise du nombre des transactions

La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles est égale à 10% des 2/3 du prix de leur vente.



A.3.LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

EVOLUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE DE 2011 A 2018								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe sur la publicité extérieure	28 096 €	29 129 €	66 531 €	57 918 €	56 285 €	64 327 €	65 692 €	65 946 €
Evolution		3,68%	128,40%	-12,95%	-2,82%	14,29%	2,12%	0,39%
Evolution moyenne		19,02%						

Son montant a plus que doublé en 2013, depuis que l'on a donné sa gestion à l'Entreprise C.T.R .
Son évolution sur la période est de 19%.

B.LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE 2011 A 2018

Cette rubrique regroupe les recettes issues de la DGF (Dotation forfaitaire, Dotation Nationale de Péréquation, et Dotation de Solidarité Rurale), les participations de l'Etat, du Département, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales et les dotations de compensations fiscales. Le tableau et le graphique ci-dessous retracent leurs évolutions :

TABLEAU D'EVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
DGF Dotation forfaitaire	955 352 €	974 523 €	995 255 €	959 723 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	-1,79%
DSR Dotation de solidarité rurale	103 873 €	116 826 €	137 721 €	102 062 €	106 510 €	115 085 €	123 626 €	133 226 €	7,77%
Dotation nationale de péréquation	160 056 €	144 716 €	160 096 €	169 897 €	152 908 €	137 618 €	123 856 €	117 887 €	-4,82%
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	115 554 €	119 234 €	109 736 €	110 622 €	115 927 €	94 486 €	131 100 €	138 973 €	6,01%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	114 988 €	156 793 €	69 928 €	70 520 €	68 461 €	69 415 €	61 415 €	119 184 €	94,06%
Autres dotations et participations	344 862 €	339 992 €	437 358 €	342 101 €	404 552 €	410 170 €	384 992 €	316 053 €	-17,91%
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 794 685 €	1 852 084 €	1 910 094 €	1 754 925 €	1 679 187 €	1 492 398 €	1 407 682 €	1 397 592 €	-0,72%
Evolution		3,20%	3,13%	-8,12%	-4,32%	-11,12%	-5,68%	-0,72%	
Evolution moyenne		-3,38%							

Nous pouvons constater une diminution moyenne des dotations et participations de 3.38% de 2011 à 2018, en 2018, elles baissent de 0.72% par rapport à 2017.

B.1 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. La réforme d'architecture menée en loi de finances pour 2004 a conduit à doubler son volume. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

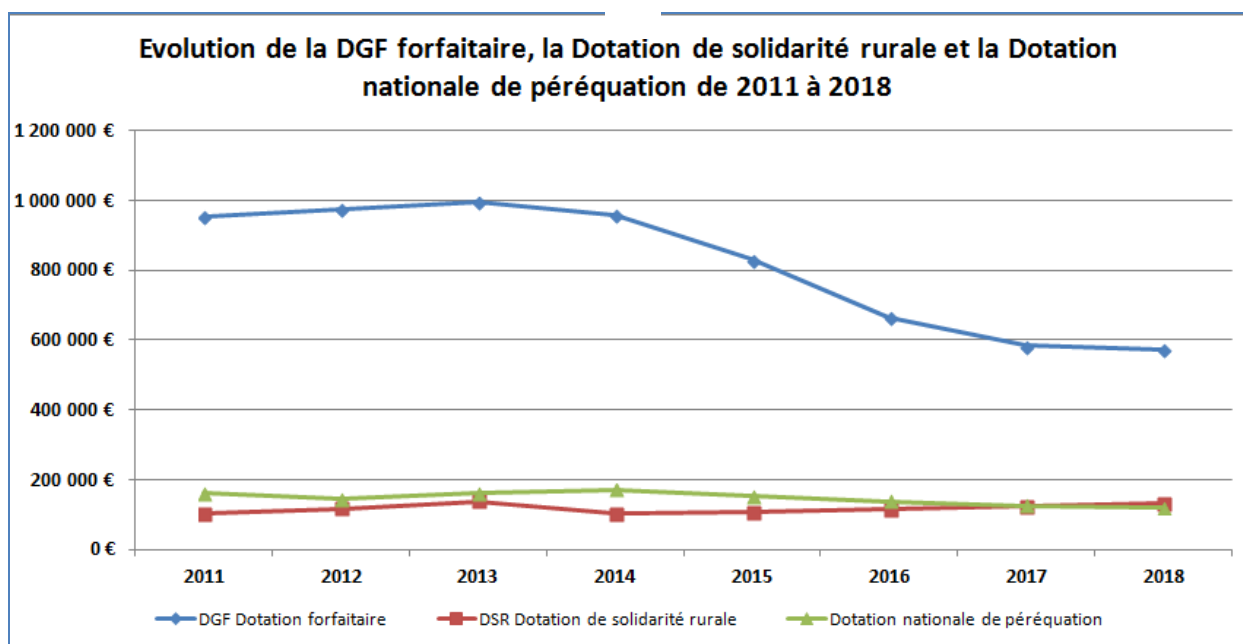
Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF ». Au total, elle comporte en effet 12 dotations (4 pour les communes, 2 pour les EPCI, 4 pour les départements et 2 pour les régions) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronçon commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes et des EPCI, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP). Les départements reçoivent en plus de la dotation forfaitaire, la dotation de compensation, la dotation de péréquation urbaine (DPU), et la dotation de fonctionnement minimale (DFM). Enfin la DGF des régions se compose plus simplement d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

La structuration actuelle de la DGF est issue de la démarche de simplification de l'architecture des dotations aux collectivités, engagée dès 2004. En 2005, il a été créé au sein de la dotation forfaitaire des communes une dotation de base en euros par habitant, une dotation de superficie et un complément de garantie permettant à toutes les communes de conserver, au minimum, le montant de dotation qu'elles percevaient avant la réforme de la DGF de 2004. Les critères d'éligibilité et de répartition des dotations de péréquation ont également été revus pour les communes et les départements. La substitution du critère de potentiel financier à celui de potentiel fiscal vise à mieux évaluer la capacité qu'a une collectivité à mobiliser ses ressources.

En 2014, la contribution au redressement des finances publiques a été mise en place afin que les collectivités participent aux économies que s'était fixé le gouvernement en place, cette contribution était calculée à partir des Recettes réelles de fonctionnement N-2.

En 2015, la loi de finance a introduit un nouveau mode de calcul, intégrant une dotation de base représentant la totalité de la DGF forfaitaire N-1, une dotation de superficie, une part dynamique de la population, et un écrêtement, tout en conservant la contribution au redressement des finances publiques jusqu'en 2017.



Le graphique ci-dessus montre une baisse significative de la DGF Forfaitaire de 2014 à 2017 du fait de l'application du Redressement des finances publiques, la Dotation nationale de péréquation a connu elle aussi une diminution durant cette même période, quand à la Dotation de solidarité rurale, elle connaît une légère progression depuis 2014.

LA DOTATION FORFAITAIRE

Son mode de calcul a évolué depuis 2011 et est résumé dans le tableau ci-dessous :

EVOLUTION DE LA DGF FORFAITAIRE DE 2011 A 2018										
Critères entrant dans le calcul jusqu'à 2014	2011	2012	2013	2014		Critères entrant dans le calcul à partir de 2015	2015	2016	2017	2018
Dotation de base	767 280 €	786 451 €	810 528 €	833 187 €		Dotation forfaitaire N-1	959 214 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €
Dotation de superficie	9 892 €	9 892 €	9 892 €	9 892 €		Part dynamique de la population	21 973 €	6 023 €	18 881 €	5 275 €
Complément de garantie	160 191 €	160 191 €	156 846 €	154 967 €		Ecrêtement	-5 276 €	-24 925 €	-22 067 €	-15 699 €
Montant représentant les anciennes compensations perçues au titre de la suppression de la "part salaires" de TP et de la suppression de la compensation des baisses de DCTP	17 989 €	17 989 €	17 989 €	17 989 €						
Contribution au redressement des finances publiques				-56 312 €		Contribution au redressement des finances publiques	-145 082 €	-146 303 €	-79 745 €	
DGF Forfaitaire	955 352 €	974 523 €	995 255 €	959 723 €			830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €
Evolution		2,01%	2,13%	-3,57%			-13,43%	-19,88%	-12,46%	-1,79%
Evolution moyenne de 2011 à 2018	-6,71%									
Perte depuis 2014 par rapport à l'année 2013	-1 365 137 €									

Si l'on prend la DGF de 2013 en référence, en 5 ans (de 2014 à 2018), la Commune a perdu au total 1 365 137€ de DGF suite au redressement des finances publiques appliqué de 2014 à 2017 et au nouveau mode de calcul à compter de 2015.

Son évolution moyenne est de -6.71% de 2011 à 2018, malgré l'arrêt du Redressement aux finances publiques à partir de 2018, on note une diminution de 1.79% en 2018 par rapport à 2017, imputable à une baisse de la part « dynamique de population ».

LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)

La Dotation de Solidarité Rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Cette dotation comporte trois fractions. La variation annuelle de la dotation de solidarité rurale est répartie par le comité des finances locales entre ces trois fractions.

La première fraction destinée aux communes de moins de 10.000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10.000 à 20.000 habitants ;

La deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10.000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

La troisième fraction est destinée aux 10.000 premières communes de moins de 10.000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10.000 communes rurales les plus fragiles.

Pour Couzeix, elle a connu une évolution moyenne de 4 % de 2011 à 2018, et son évolution 2017-2018 est de 7.8%.

LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Pour Couzeix, elle a connu une diminution moyenne de -3.8% de 2011 à 2018, et son évolution 2017-2018 est de -4.9%

B.2 LES DOTATIONS DE COMPENSATIONS FISCALES

Elles permettent de compenser les collectivités des exonérations décidées par l'État dans le domaine de la fiscalité locale. En effet, certains biens ou certaines personnes sont exonérées des impôts directs locaux. On distingue trois types d'exonérations :

Les exonérations dites permanentes concernent les biens ou les personnes situées hors du champ d'application de l'impôt.

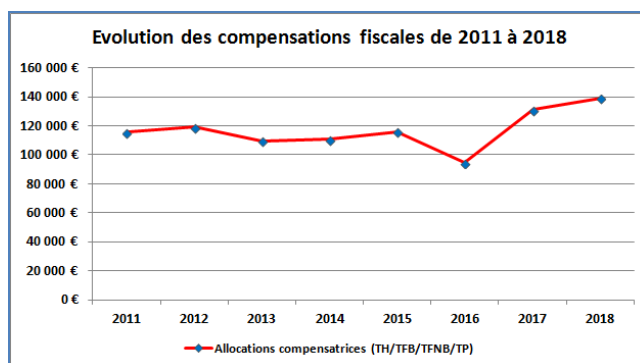
Les exonérations temporaires sur décision des collectivités locales sont décidées par les organes délibérants des communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre.

Les exonérations temporaires sauf décision contraire des collectivités sont le résultat de décisions du législateur. Seules ces dernières peuvent faire l'objet de compensations généralement versées par l'État.

Ce mécanisme doit être distingué des dégrèvements accordés en aval de la liquidation de l'impôt aux redevables en raison soit de décisions du législateur, soit d'erreurs commises par l'administration. Dans ce cas les collectivités perçoivent le montant correspondant au dégrèvement qui est pris en charge par l'État.

TABLEAU D'EVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE 2011 A 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	115 554 €	119 234 €	109 736 €	110 622 €	115 927 €	94 486 €	131 100 €	138 973 €	6,01%
Evolution		3,18%	-7,97%	0,81%	4,80%	-18,50%	38,75%	6,01%	
Evolution moyenne		3,87%							



Dans le tableau et le graphique ci-dessus, on constate une hausse moyenne de 3.87% de 2011 à 2018, entre 2017 et 2018, une hausse de 6%, la hausse de près de 39% constatée entre 2017 et 2016 est due au rattrapage des exonérations pour ménages modestes mises en place en 2016.

B.3 LE FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'Assemblée départementale a institué depuis de nombreuses années, une dotation de service public au titre du dispositif de compensation du FDTF en faveur des communes défavorisées. Cette dotation compte traditionnellement 2 parts.

Une part est attribuée au bénéfice des chefs lieu de canton du Département, hors agglomération de Limoges, qui supportent des charges directes ou indirectes du fait d'équipements qui concourent au maintien des services publics en milieu rural.

Une deuxième part est attribuée au bénéfice des communes siège d'un collège et mettant à leur disposition des équipements sportifs couverts, calculée en fonction du nombre de classes.

TABLEAU D'EVOLUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Fonds départemental de la taxe professionnelle	114 988 €	156 793 €	69 928 €	70 520 €	68 461 €	69 415 €	61 415 €	119 184 €	94,06%
Evolution		36,36%	-55,40%	0,85%	-2,92%	1,39%	-11,52%	94,06%	
Evolution moyenne		8,97%							

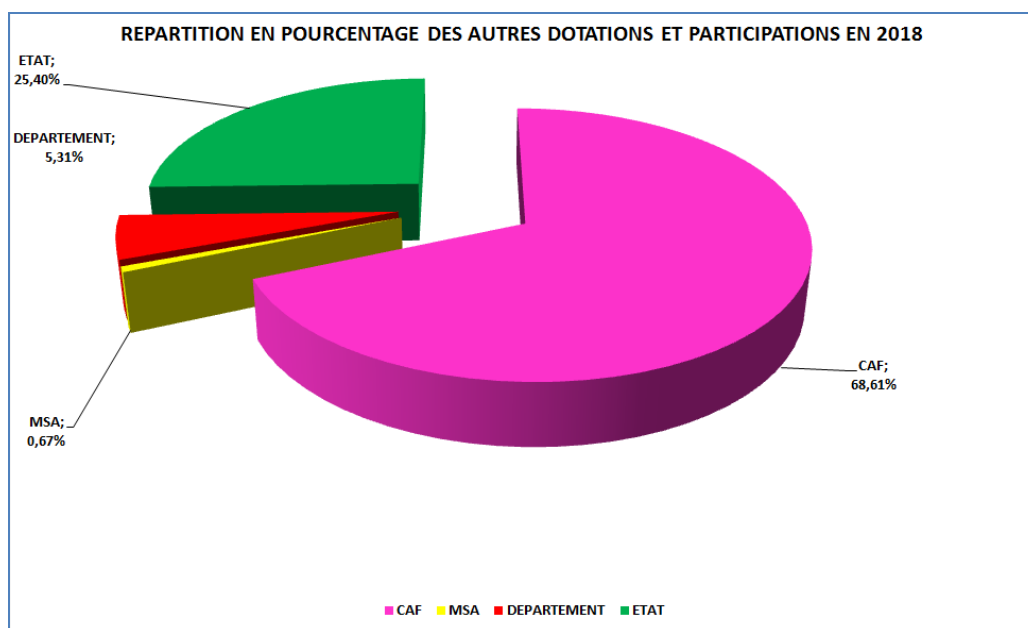
Couzeix est éligible à la deuxième part de cette dotation de service public, car elle met ses installations sportives au service des élèves du Collège Maurice Genevoix.

Nous constatons une augmentation moyenne de près de 9% sur la période, et une évolution de 94% de 2017 à 2018. Cette forte augmentation est due à une dotation exceptionnelle de 69 150€ sur des crédits restants et disponibles du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

B.4 LES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

TABLEAU D'EVOLUTION DES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Autres dotations et participations	344 862 €	339 992 €	437 358 €	342 101 €	404 552 €	410 170 €	384 992 €	316 053 €	-17,91%
Evolution		-1,41%	28,64%	-21,78%	18,26%	1,39%	-6,14%	-17,91%	
Evolution moyenne		0,15%							

Nous constatons une hausse moyenne de 0.15% sur la période, et une baisse de -18% de 2017 à 2018. Cette baisse est essentiellement due à la diminution de la participation de l'Etat sur les 2 contrats d'avenir, (contractualisation et titularisation en 2018), sur le Contrat aidé passant du taux de remboursement de 80% à 50% et sur les Rythmes scolaires terminés au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018/2019.



Sur le montant total des autres dotations et subventions perçues, la CAF nous subventionne à hauteur de 69%, l'Etat à hauteur de 25%, le département à hauteur de 5.3%

B.5 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population tels la restauration scolaire et non scolaire (repas personnes âgées, repas mutualisés, repas des Halte-garderies), l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières, et enfin tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition par les budgets annexes et la CALM, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le Budget principal pour leur compte.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération du Conseil municipal ou par convention.

TABLEAU D'EVOLUTION DES VENTES DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Ventes de produits et prestations de service	542 390 €	613 955 €	656 624 €	661 848 €	634 471 €	707 445 €	729 941 €	722 636 €	-1,00%
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM des charges de personnel mis à disposition	223 860 €	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	25,85%
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte				38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	9,52%
TOTAL PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	766 250 €	878 002 €	929 673 €	1 181 226 €	1 149 433 €	1 237 254 €	1 253 006 €	1 371 512 €	9,46%
Evolution		14,58%	5,89%	27,06%	-2,69%	7,64%	1,27%	9,46%	
Evolution moyenne		9,03%							

Cette très forte augmentation de 9.5% est due à une régularisation du remboursement du montant de la mise à disposition du personnel voirie à la CALM de 2016 à 2017, de la mise à disposition du personnel PLU depuis 2017, de la mise à disposition du personnel Viabilité hivernale depuis 2017, ainsi qu'à une très forte augmentation des frais relatifs au service voirie remboursés par la CALM (Travaux en régie sur les nouveaux locaux des services techniques)

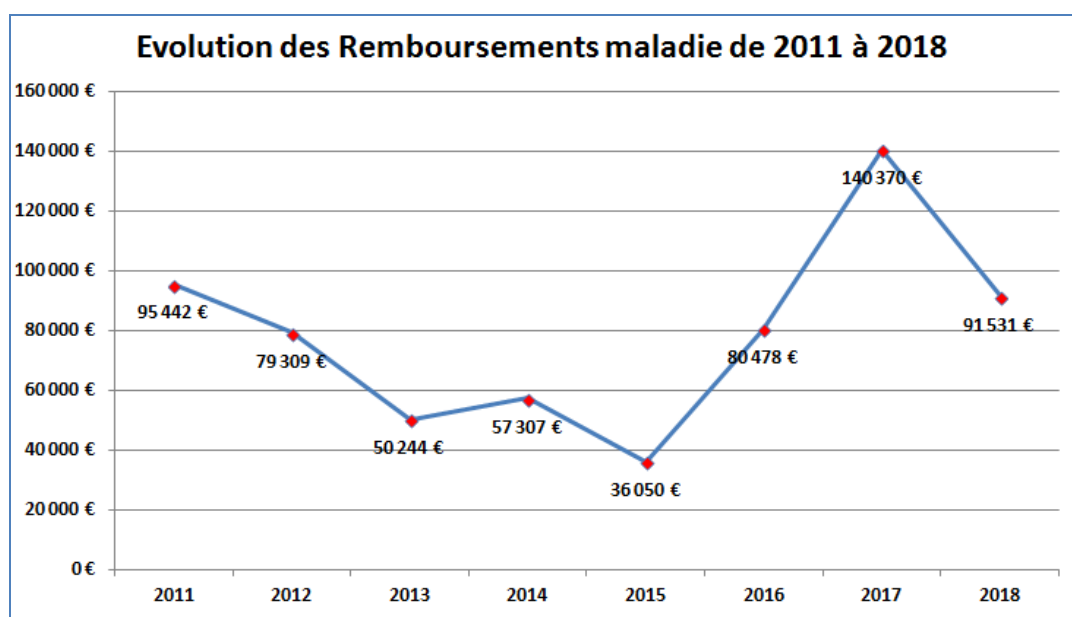
TABLEAU D'EVOLUTION DES VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICE DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Ventes de produits et prestations de service	542 390 €	613 955 €	656 624 €	661 848 €	634 471 €	707 445 €	729 941 €	722 636 €	-1,00%
Evolution		13,19%	6,95%	0,80%	-4,14%	11,50%	3,18%	-1,00%	
Evolution moyenne		4,35%							

Les recettes relevant des ventes et prestations de service hors remboursement par les Budgets annexes et la CALM, ont augmenté de 4.35% de 2011 à 2018, entre 2017 et 2018, elles ont diminuées de 1%. Cette perte de recettes est essentiellement due à la baisse des fréquentations de la cantine scolaire et de l'école de musique, à la baisse des locations du Centre culturel.

B.6 LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Ces sont les remboursements par les assurances des frais de personnel en congé maladie, maternité ou accident du travail

TABLEAU D'EVOLUTION DES ATTENUATIONS DE CHARGES DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Atténuations de charge	95 442 €	79 309 €	50 244 €	57 307 €	36 050 €	80 478 €	140 370 €	91 531 €	-34,79%
Evolution		-16,90%	-36,65%	14,06%	-37,09%	123,24%	74,42%	-34,79%	
Evolution moyenne		12,33%							

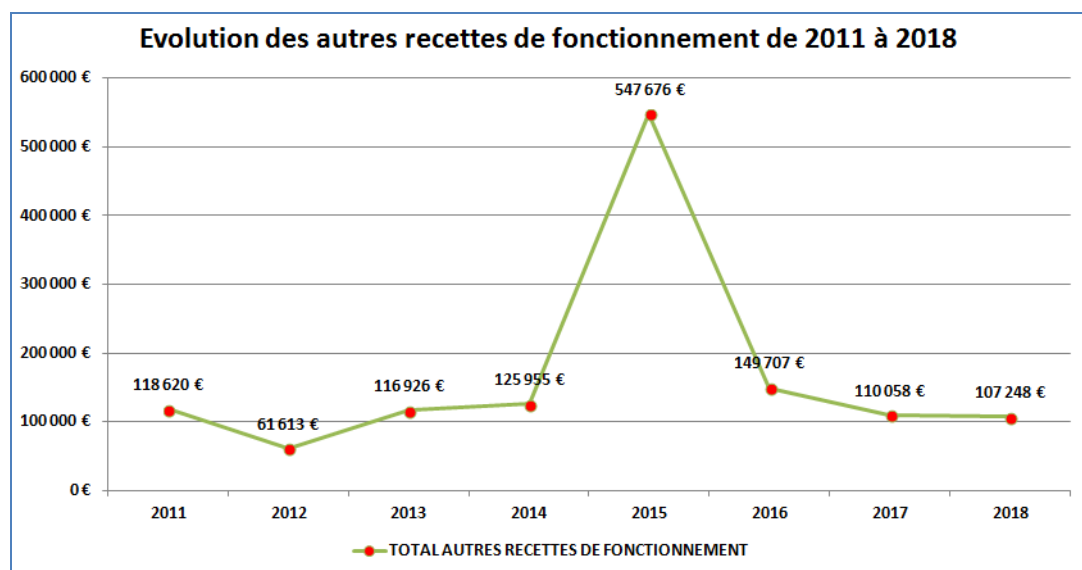


Nous pouvons constater une baisse des maladies remboursables par l'assurance de 35% en 2018, après des fortes hausses en 2016 et 2017.

B.7 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ils regroupent à l'essentiel les revenus des immeubles mis en location, et le remboursement par le CCAS des frais de gestion supportés par le budget principal de Couzeix.

TABLEAU D'EVOLUTION DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Autres recettes de fonctionnement	117 442 €	60 547 €	116 133 €	125 346 €	547 260 €	149 469 €	110 058 €	107 248 €	-2,55%
Remboursement par les Budgets annexes des Intérêts de la dette qui leur a été transférée	1 178 €	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €			
TOTAL AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	118 620 €	61 613 €	116 926 €	125 955 €	547 676 €	149 707 €	110 058 €	107 248 €	-2,55%
Evolution		-48,06%	89,78%	7,72%	334,82%	-72,67%	-26,48%	-2,55%	
Evolution moyenne		40,37%							

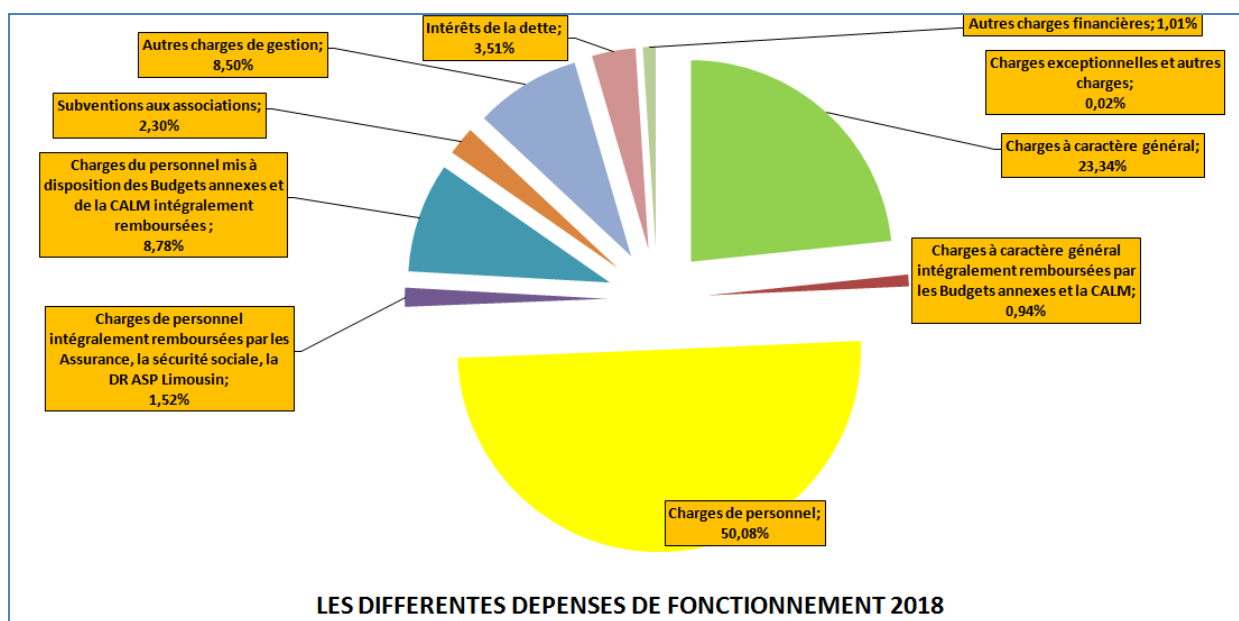


Le pic constaté en 2015 correspond au versement par AGD de 460 000€, lors de notre entrée dans la CALM en 2014, cependant on observe une diminution en 2017 par rapport à 2016, provenant du transfert des propriétés « Bernard » et « la Bohême » au Budget logements. Cette baisse se poursuivant en 2018 avec un taux de -2.55% ; celle-ci provient du remboursement par notre assurance en 2017 d'un capital décès versé alors à la famille d'un de nos agents.

1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2018

TABLEAU D'EVOLUTION DES DIFFERENTES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Charges à caractère général	1 301 342 €	1 379 318 €	1 459 015 €	1 314 065 €	1 368 007 €	1 426 830 €	1 452 084 €	1 557 593 €	7,27%
Charges à caractère général intégralement remboursées par les Budgets annexes et la CALM				38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	9,52%
Charges de personnel	2 729 695 €	2 894 781 €	3 016 142 €	3 060 647 €	3 103 318 €	3 222 032 €	3 314 382 €	3 341 945 €	0,83%
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurance, la sécurité sociale, la DR ASP Limousin,	95 442 €	79 309 €	125 685 €	123 811 €	118 893 €	136 617 €	188 856 €	101 533 €	-46,24%
Charges du personnel mis à disposition des Budgets annexes et de la CALM intégralement remboursées	223 860 €	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	25,85%
Subventions aux associations	200 984 €	194 161 €	161 431 €	140 881 €	152 390 €	150 100 €	159 799 €	153 236 €	-4,11%
Autres charges de gestion	407 369 €	429 782 €	578 940 €	493 270 €	579 880 €	585 527 €	565 759 €	567 050 €	0,23%
Intérêts de la dette	350 800 €	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	-10,79%
Intérêts de la dette intégralement remboursés par les Budgets annexes	1 178 €	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €	0 €	0 €	
Autres charges financières	54 499 €	54 502 €	53 332 €	63 100 €	102 567 €	82 614 €	81 653 €	67 566 €	-17,25%
Charges exceptionnelles et autres charges	237 €	2 050 €	164 €	4 212 €	24 876 €	3 915 €	10 028 €	1 075 €	-89,28%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 365 406 €	5 663 219 €	6 001 337 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	1,75%
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement		5,55%	5,97%	1,19%	3,59%	2,01%	2,20%	1,75%	
Evolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement		3,18%							

L'évolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2011-2018 est de 3.18%, évolution supérieure de 0.85% à celle des recettes réelles, on constate que les dépenses progressaient plus de 2011 à 2013 avec des taux d'évolution de l'ordre de 5.80%, en 2014 elles diminuent fortement, en 2015 elles repartent à la hausse, puis stagnent à partir de 2016 avec environ 2% d'augmentation sur cette période. En 2018, elles n'augmentent que de 1.75% par rapport à 2017, signe d'un effort de leur maîtrise.



L'étude de ce graphique nous montre que les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les **charges de personnel nettes de tout remboursement extérieur** (Budget de l'eau, CALM, Assurances, Sécurité sociale, DR ASP Limousin, Etat Recensement), elles représentent à elles seules 50% des dépenses réelles de fonctionnement, Il faut 60% du produit des 3 taxes pour les payer; **les charges à caractère général** pour 24.28%, **les autres charges de gestion** pour 11% , et **les intérêts de la dette** pour 3.50%.

Nous allons ci-dessous étudier les principaux postes des Dépenses de fonctionnement

A. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Charges à caractère général	1 301 342 €	1 379 318 €	1 459 015 €	1 314 065 €	1 368 007 €	1 426 830 €	1 452 084 €	1 557 593 €	7,27%
Charges à caractère général intégralement remboursées par les Budgets annexes et la CALM				38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	9,52%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 301 342 €	1 379 318 €	1 459 015 €	1 352 549 €	1 399 846 €	1 489 930 €	1 509 529 €	1 620 504 €	7,35%
Evolution		5,99%	5,78%	-7,30%	3,50%	6,44%	1,32%	7,35%	
Evolution moyenne					3,30%				

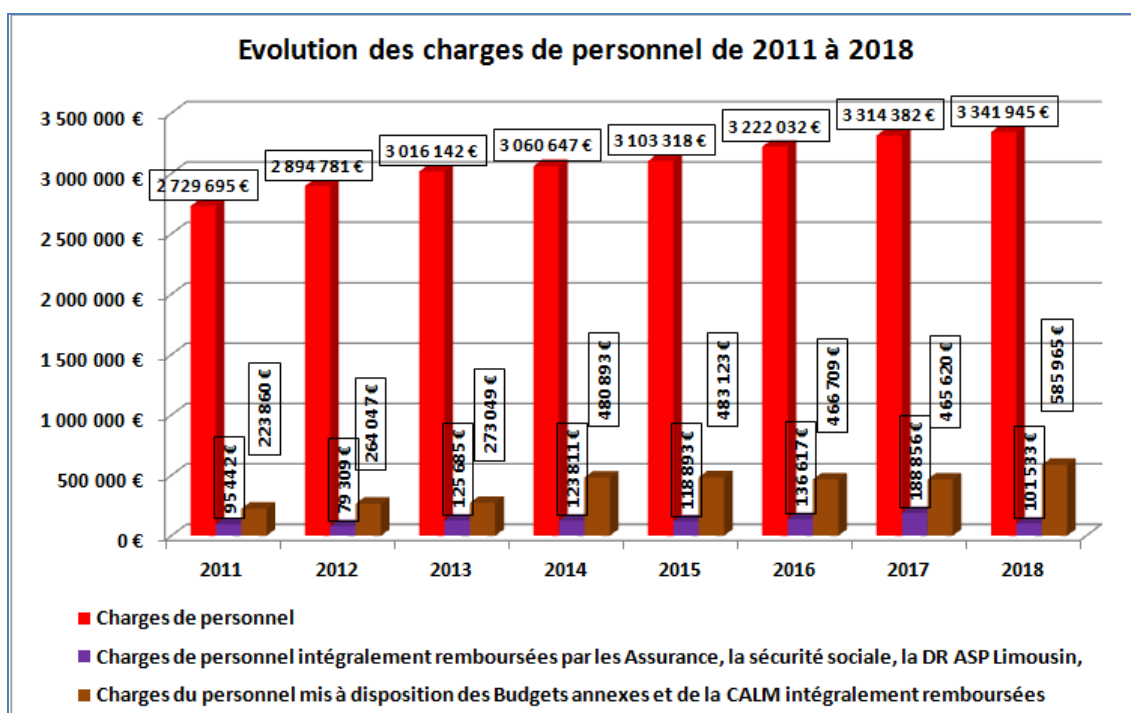
Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011, Elles sont composées principalement de charges permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout des prestations de service divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les denrées alimentaires, les fournitures et produits d'entretien du patrimoine, les diverses maintenances, les fournitures scolaires et administratives, les frais d'annonces et d'insertion, les frais de fêtes et cérémonie, les frais de publicités diverses, les frais de transports, d'affranchissement, de télécommunication, les taxes foncières...etc.....

Nous constatons que sur la période 2011-2018, les charges à caractère général ont progressé en moyenne de 3.30%, entre 2017 et 2018, elles ont augmentés de 7.35%, hausse essentiellement imputable au coût de l'énergie, combustibles et carburants, nous étudierons en détail chaque poste de dépenses au moment de la présentation du compte administratif.

B. LES CHARGES DE PERSONNEL

TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Charges de personnel	2 729 695 €	2 894 781 €	3 016 142 €	3 060 647 €	3 103 318 €	3 222 032 €	3 314 382 €	3 341 945 €	0,83%
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurance, la sécurité sociale, la DR ASP Limousin,	95 442 €	79 309 €	125 685 €	123 811 €	118 893 €	136 617 €	188 856 €	101 533 €	-46,24%
Charges du personnel mis à disposition des Budgets annexes et de la CALM intégralement remboursées	223 860 €	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	25,85%
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	3 048 997 €	3 238 137 €	3 414 876 €	3 665 351 €	3 705 334 €	3 825 358 €	3 968 858 €	4 029 443 €	1,53%
Evolution		6,20%	5,46%	7,33%	1,09%	3,24%	3,75%	1,53%	
Evolution moyenne					4,09%				

Les charges de personnel ont progressé en moyenne de 4% sur la période 2011-2018, Entre 2018 et 2017, elles ont augmenté de 1.53%, elles sont composées des charges de personnel nettes, des charges remboursées intégralement par les Budgets annexes et la CALM et des charges remboursées par les assurances, Sécurité sociale, DR ASP Limousin, Etat...



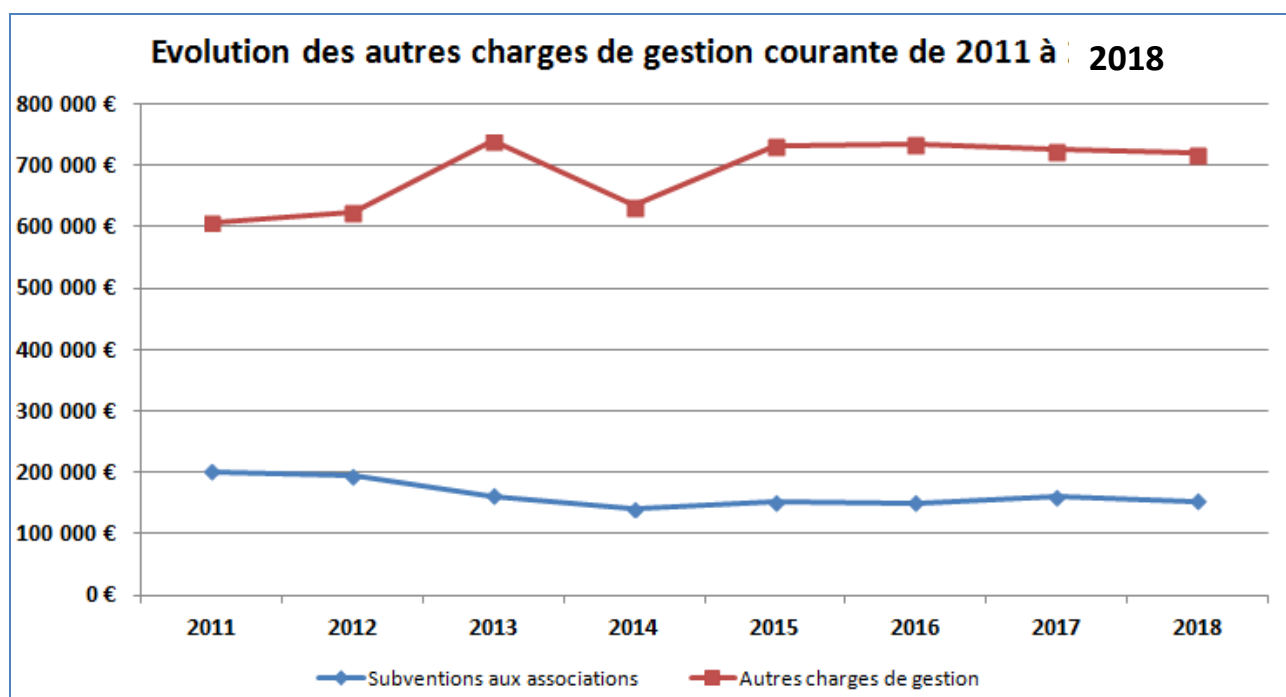
Nous étudierons uniquement l'évolution des charges de personnel nettes et les charges de personnel remboursées par les assurances, la sécurité sociale, la DR ASP Limousin, ...

Les premières ont augmenté de 2.95% en moyenne sur la période 2011-2018, de 0.83% en 2018 par rapport à 2017, Les deuxièmes ont augmenté en moyenne de 6.15% sur la période 2011-2018 et ont diminué de 46.24 % entre 2018 et 2017, ces charges remboursées étaient nettement plus élevées en 2017 du fait du recensement de la population et de son remboursement par l'Etat à hauteur de 16 980€ et de 14 490€ de capital décès versé à la famille d'un agent décédé et remboursé par notre assurance.

C. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sont regroupées dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, le contingent incendie, les subventions versée au CCAS, au Budget Logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé,... Les charges de gestion courante constituent une catégorie de dépenses importantes. En structure, elles représentent environ 10.8% des dépenses réelles totales supportées par la commune en 2018.

TABLEAU D'EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Subventions aux associations	200 984 €	194 161 €	161 431 €	140 881 €	152 390 €	150 100 €	159 799 €	153 236 €	-4,11%
Autres charges de gestion	407 369 €	429 782 €	578 940 €	493 270 €	579 880 €	585 527 €	565 759 €	567 050 €	0,23%
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	608 353 €	623 943 €	740 371 €	634 151 €	732 270 €	735 627 €	725 558 €	720 286 €	-0,73%
Evolution		2,56%	18,66%	-14,35%	15,47%	0,46%	-1,37%	-0,73%	
Evolution moyenne		2,96%							



Les subventions aux associations de droit privé ont une moyenne de diminution sur la période 2011-2018 de 3.42%, en 2018 leur montant est nettement inférieur (-4.11%) à leur montant réalisé en 2017.

Excepté le pic de 2013, dû à la subvention au CCAS qui est passé à 150 000€ au lieu des 36 000€ perçus en 2012, les autres charges de gestion, ont fortement augmenté à compter de 2015, du fait du subventionnement du Budget Logements crée lors de cet exercice. La moyenne de leur évolution sur la période est de +5.83%, Entre 2018 et 2017, leur montant reste stable.

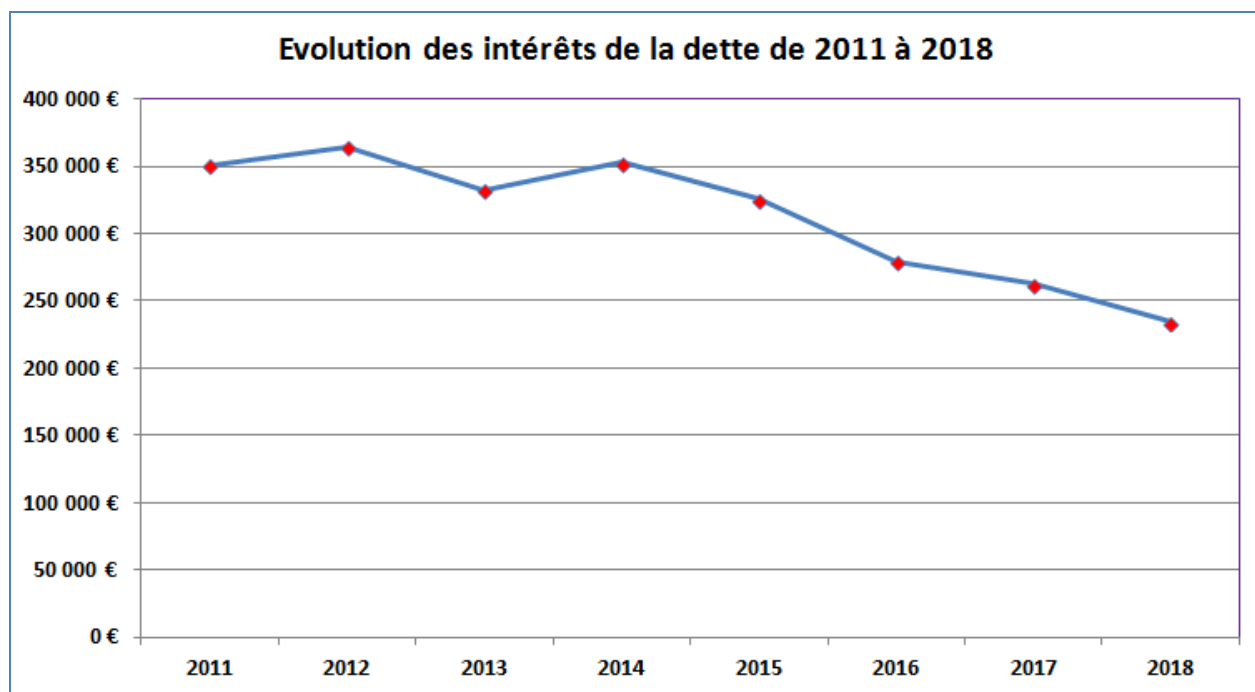
D. LES CHARGES FINANCIERES

Sont regroupés dans ce chapitre, les intérêts des emprunts, les intérêts de notre ligne de trésorerie, et les pertes de change générées par notre emprunt en francs suisses.

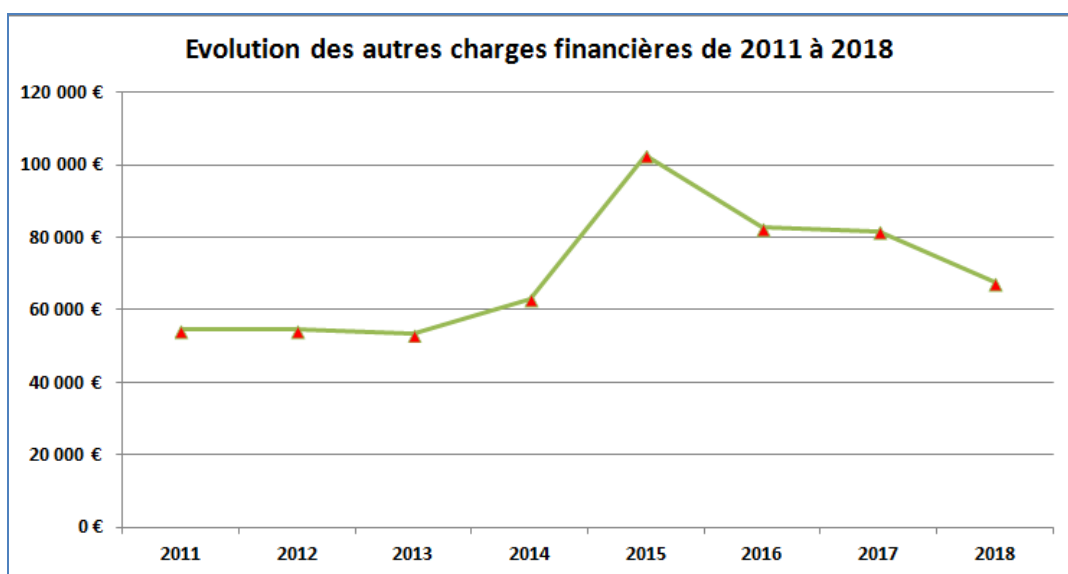
TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES DE 2011 A 2018									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Intérêts de la dette	350 800 €	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	-10,79%
Intérêts de la dette intégralement remboursés par les Budgets annexes	1 178 €	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €	0 €	0 €	
Autres charges financières	54 499 €	54 502 €	53 332 €	63 100 €	102 567 €	82 614 €	81 653 €	67 566 €	-17,25%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	406 477 €	419 772 €	386 911 €	416 701 €	428 422 €	362 208 €	344 012 €	301 620 €	-12,32%
Evolution		3,27%	-7,83%	7,70%	2,81%	-15,46%	-5,02%	-12,32%	
Evolution moyenne		-3,84%							

Les charges financières ont diminué en moyenne de 3.84% sur la période 2011-2018, en 2018 elles ont diminué de 12.32% par rapport à 2017.

Il est à noter que les pertes de change et intérêts de ligne de trésorerie représentent 22.4% des charges financières.



L'évolution de la courbe ci-dessus est en partie due à la baisse des taux d'intérêts, puis à compter de 2014 à une baisse progressive du capital restant de notre dette.



Leur évolution dépend essentiellement de la valeur du change Euro-Franc-Suisse, et ce jusqu'en 2022, date d'extinction de la dette en CHF.

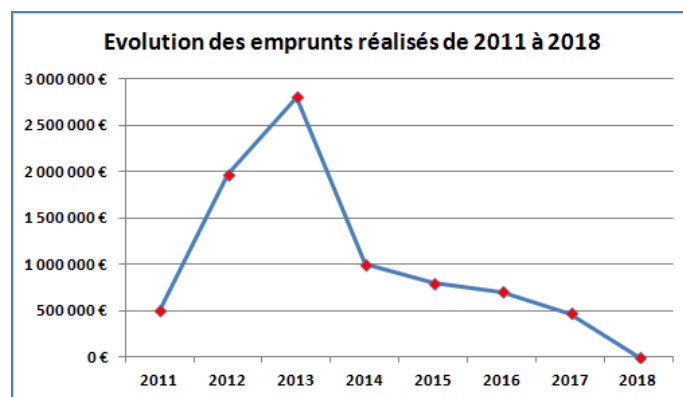
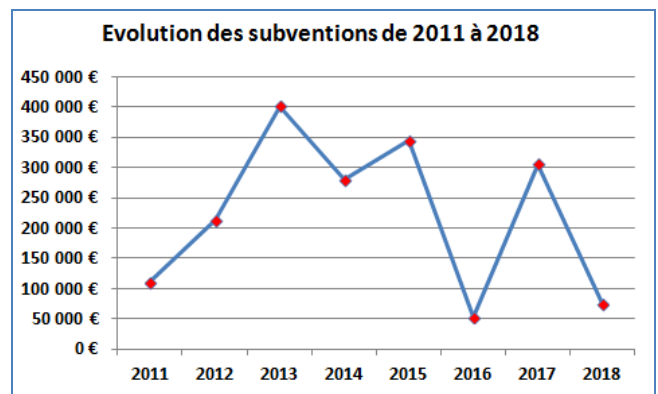
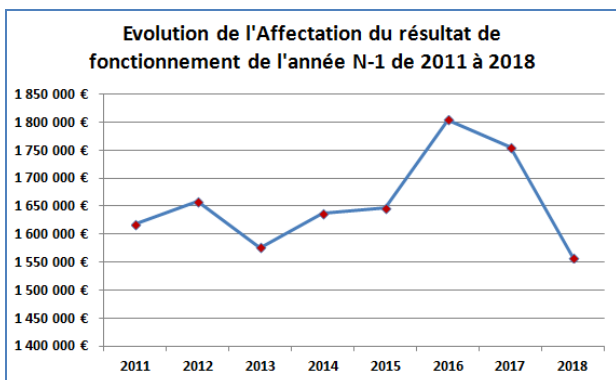
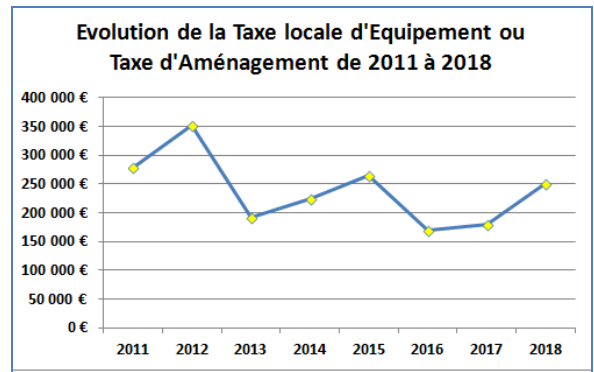
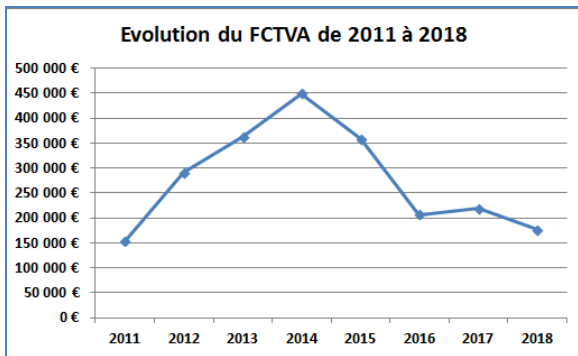
On constate sur la courbe que la valeur du change diminue depuis 2016.

2. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2011 A 2018

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice N-1, L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA (10222)	154 009 €	291 000 €	362 346 €	449 395 €	358 558 €	206 655 €	219 658 €	176 035 €
Avance FCTVA					259 778 €			
Taxe Locale d'Equipeement ou Taxe d'Aménagement (10226)	278 560 €	350 854 €	191 114 €	223 753 €	263 998 €	168 857 €	179 660 €	249 946 €
Affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (1068)	1 617 108 €	1 658 231 €	1 576 009 €	1 637 488 €	1 646 334 €	1 804 381 €	1 755 659 €	1 557 726 €
Subventions (13)	110 652 €	213 090 €	401 678 €	279 371 €	344 090 €	53 555 €	305 872 €	75 890 €
Cessions d'immobilisations (775)	218 319 €	339 439 €	38 690 €	87 000 €	6 600 €	666 949 €	221 124 €	287 480 €
Remboursement de l'avance faite au Budget de l'eau en 2017 pour son passage en Budget principal autonome								350 000 €
Autres Recettes réelles d'investissement	43 230 €	5 920 €	5 520 €	600 €	850 €			
Emprunts réalisés	500 000 €	1 970 000 €	2 800 000 €	1 000 000 €	800 000 €	700 000 €	470 000 €	0 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 921 878 €	4 828 534 €	5 375 356 €	3 677 607 €	3 680 209 €	3 600 397 €	3 151 973 €	2 697 076 €
Evolution		65,25%	11,32%	-31,58%	0,07%	-2,17%	-12,45%	-35,13%
Evolution moyenne								-4,69%



2.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2011 A 2018

Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier ou de travaux importants de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leur évolution :

TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2011 A 2018								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement (20/21/23/45) + Travaux en régie	2 515 081 €	2 825 476 €	4 415 358 €	2 759 640 €	1 856 269 €	1 955 385 €	1 130 818 €	1 610 768 €
Rbt Caution	6 640 €	5 760 €	5 360 €			960 €	850 €	
Remboursement avance FCTVA						129 889 €	129 889 €	
Remboursement TLE trop perçue						6 770 €	20 310 €	
Avance au Budget Eau pour lui permettre de passer en Budget principal autonome au 1er janvier 2018							350 000 €	
Remboursement du capital des emprunts	1 285 971 €	1 399 826 €	1 499 113 €	1 583 671 €	1 764 271 €	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 807 692 €	4 231 062 €	5 919 831 €	4 343 311 €	3 620 540 €	3 807 711 €	3 120 192 €	3 066 800 €
Evolution		11,12%	39,91%	-26,63%	-16,64%	5,17%	-18,06%	-1,71%
Evolution moyenne					-6,84%			

2.3 L'ANALYSE DE LA DETTE DE COUZEIX

La dette du Budget Communal de COUZEIX était au 1er janvier 2018 : 11 785 252€.

Sa composition était la suivante :

58.87% (6 937 521€) d'emprunts à taux variables simples, d'emprunts à taux résultant de formules, d'emprunts indexés sur le taux du livret A, et d'un prêt en Francs Suisses à taux variable simple indexé sur le Libor 12 mois CHF,

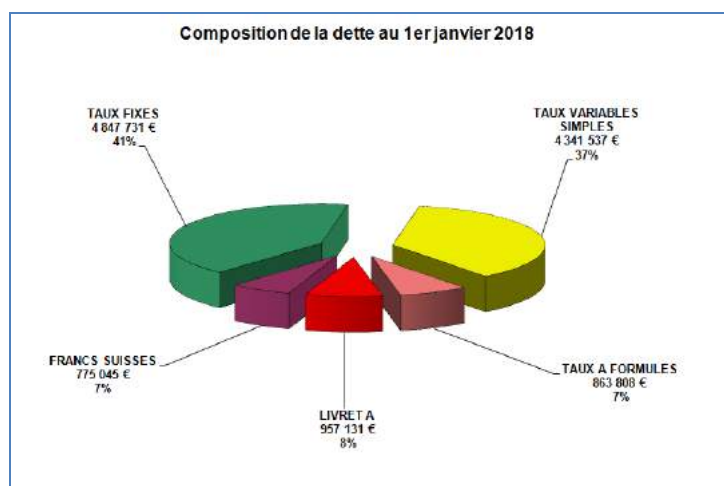
41.13 % (4 847 731€) d'emprunts à taux fixe.

En 2018, la moyenne de nos taux variables reste toujours basse.

Le tableau ci-dessous décrit la moyenne des taux appliqués sur l'année 2018 à chaque catégorie d'emprunts :

Catégories d'emprunts	CRD au 1er janvier 2018	Moyenne des taux appliquée sur l'année 2018
Emprunts à taux fixe	4 847 731€	2.58%
Emprunts à taux variables simples	4 341 537€	1.21%
Emprunts à taux résultant de formules	863 808€	2.94%
Emprunts indexés sur le livret A	957 131€	1.84%
Emprunt à taux variable en Francs Suisses	775 045€	0.00%

Le graphique ci-dessous décrit la composition de la dette au 1^{er} janvier 2018



Les tableaux ci-dessous analysent l'évolution des taux d'intérêts appliqués à la dette de 2008 à 2018

Evolution des taux d'intérêts moyens appliqués à la dette du Budget principal de 2008 à 2018											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CRD au 1er janvier du B Principal (y compris CRD affecté aux Budgets annexes)	13 032 549,31 €	15 468 948,51 €	15 210 731,13 €	14 244 238,00 €	13 453 689,40 €	14 018 986,56 €	15 315 207,60 €	14 726 637,59 €	13 846 897,52 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €
CRD au 1er janvier affecté aux budgets annexes	143 603,78 €	97 916,41 €	51 925,12 €	30 277,35 €	25 700,04 €	20 504,09 €	16 157,24 €	9 745,12 €	6 114,26 €	0,00 €	0,00 €
CRD réel du Budget principal	12 888 945,53 €	15 371 032,10 €	15 158 806,01 €	14 213 960,65 €	13 427 989,36 €	13 998 482,47 €	15 299 050,36 €	14 716 892,47 €	13 840 783,26 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €
Intérêts	601 614,13 €	563 263,24 €	380 032,79 €	360 601,88 €	369 003,84 €	341 636,92 €	339 775,14 €	343 330,40 €	300 292,31 €	265 174,05 €	242 170,43 €
Intérêts courus non échus	12 647,14 €	-43 666,22 €	-45 732,26 €	-8 624,39 €	-3 734,37 €	-8 058,03 €	13 825,60 €	-17 475,14 €	-20 698,46 €	-2 814,56 €	-8 116,12 €
Pertes de change (sur franc suisse)	2 332,31 €	10 275,73 €	27 125,20 €	48 165,09 €	45 529,01 €	41 414,45 €	46 554,37 €	76 700,02 €	71 433,92 €	70 356,77 €	61 139,93 €
Autres charges financières											
Total Charges financières du Budget Principal	616 593,58 €	529 872,75 €	361 425,73 €	400 142,58 €	410 798,48 €	374 993,34 €	400 155,11 €	402 555,28 €	351 027,77 €	332 716,26 €	295 194,24 €
Remboursement par les Budgets annexes des intérêts de la dette transférée	6 675,94 €	2 954,55 €	1 414,91 €	1 177,79 €	1 065,78 €	793,14 €	609,12 €	415,90 €	237,84 €	0,00 €	0,00 €
Total charges financières du Budget Principal excluant les intérêts remboursés par les B Annexes	609 917,64 €	526 918,20 €	360 010,82 €	398 964,79 €	409 732,70 €	374 200,20 €	399 545,99 €	402 139,38 €	350 789,93 €	332 716,26 €	295 194,24 €
Taux d'intérêts moyen appliqué aux emprunts du B Principal	4,73%	3,43%	2,38%	2,81%	3,05%	2,67%	2,61%	2,73%	2,54%	2,59%	2,50%
Taux d'intérêts moyen appliqué aux emprunts du B Principal (exclusion faite des emprunts affectés au Budgets annexes)	4,73%	3,43%	2,37%	2,81%	3,05%	2,67%	2,61%	2,73%	2,53%	2,59%	2,50%
Dont Taux d'intérêts moyen imputable aux pertes de change	0,02%	0,07%	0,17%	0,34%	0,32%	0,29%	0,30%	0,52%	0,51%	0,55%	0,52%

Comparaison des taux d'intérêts moyens appliqués à la dette de Couzeix avec la moyenne des taux (calculé au prorata du CRD de chaque emprunt si chacun d'eux avait été réalisé au taux fixe qui aurait pu être contracté lors de sa réalisation) de 2008 à 2018											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux moyen appliqué à Couzeix	4,73%	3,43%	2,37%	2,81%	3,05%	2,67%	2,61%	2,73%	2,53%	2,59%	2,50%
Taux fixe moyen qui aurait pu être appliqué à la dette	4,35%	4,32%	4,30%	4,28%	4,27%	4,28%	4,20%	4,09%	3,92%	3,57%	3,63%
Différentiel constaté sur les taux	0,38%	-0,89%	-1,93%	-1,47%	-1,22%	-1,61%	-1,59%	-1,36%	-1,39%	-0,98%	-1,13%
CRD au 1er janvier	12 888 945,53 €	15 371 032,10 €	15 158 806,01 €	14 213 960,65 €	13 427 989,36 €	13 998 482,47 €	15 299 050,36 €	14 716 892,00 €	13 840 783,26 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €
Différentiel sur les intérêts payés	48 977,99 €	-136 802,19 €	-292 564,96 €	-208 945,22 €	-163 821,47 €	-225 375,57 €	-243 254,90 €	-200 149,73 €	-192 386,89 €	-125 695,55 €	-133 173,35 €
GAIN POUR LA COMMUNE SUR 11 ANS:							1 873 191,82 €				

La moyenne des taux d'intérêts sur l'ensemble de la dette a été en 2018 de 2.50%.

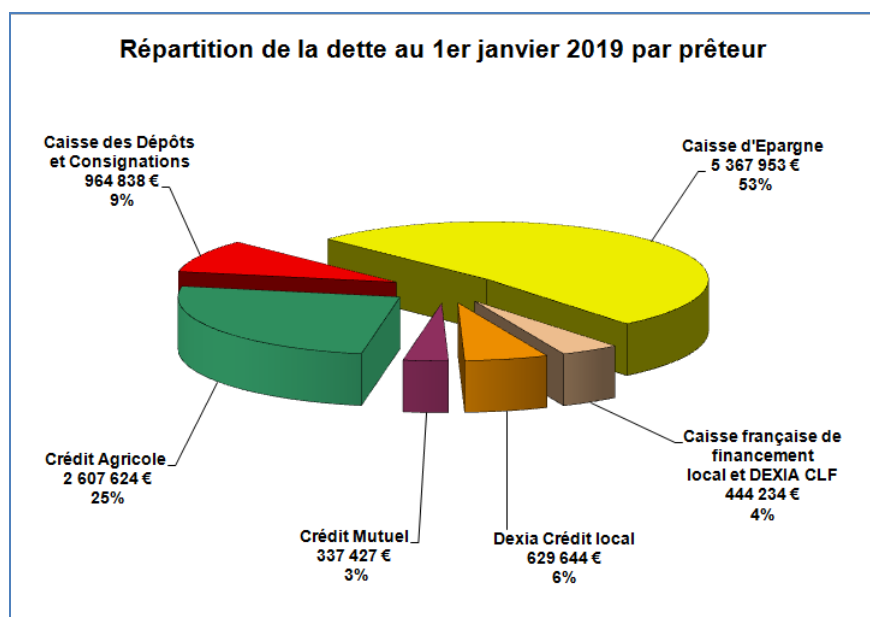
La moyenne des taux calculée au prorata du capital restant de chaque emprunt si chacun d'eux avait été réalisé au taux fixe qui aurait pu être choisi lors de sa réalisation, étant de 3.63%, un différentiel de -1.13% est à constater pour l'année 2018, générant ainsi un gain pour la Commune de 133 173€ entre 2018 et 2017.

Après remboursement du capital de la dette en 2018, le capital restant du au 31 décembre 2018 s'élève à 10 351 720€, la Commune s'est donc désendettée en 2018 de 1 433 532€.

Analyse de la dette au 1^{er} janvier 2019

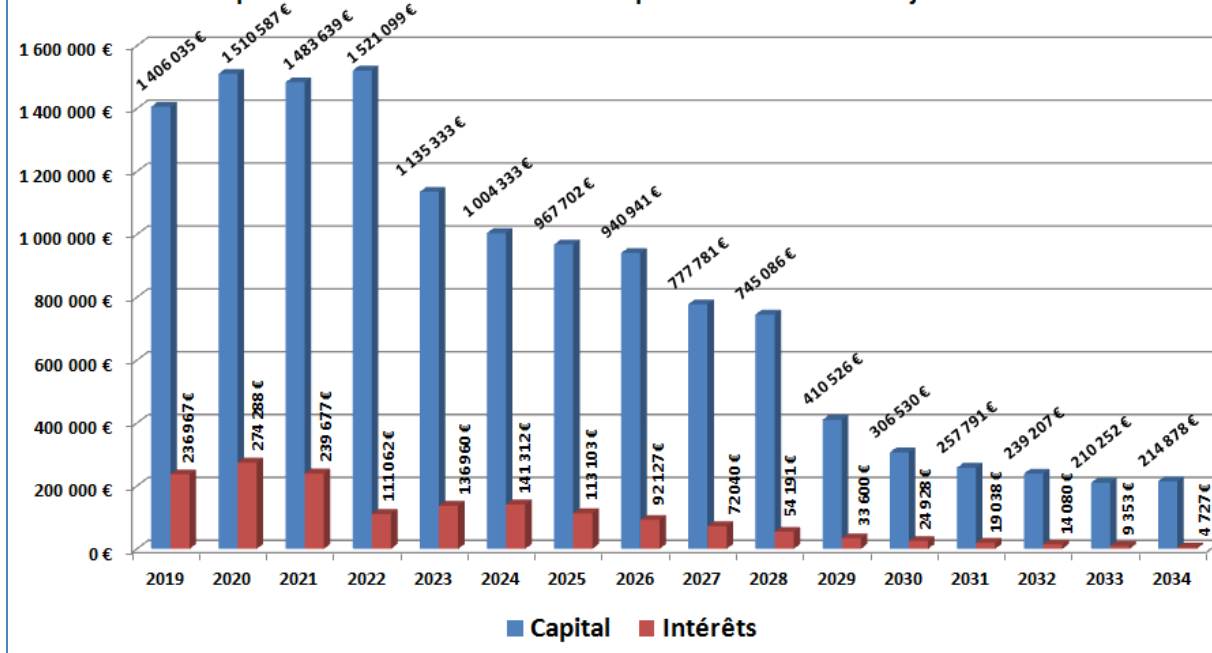
TYPE DE DETTE	CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2019
TAUX VARIABLES SIMPLES	3 867 860,00 €
TAUX A FORMULES	648 335,00 €
LIVRET A	833 433,00 €
FRANCS SUISSES	629 644,00 €
TAUX FIXES	4 372 447,00 €

ETAT DE LA DETTE DU BUDGET COMMUNAL AU 1er JANVIER 2019 PAR PRETEUR				
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital au 01/01/2019	Annuité prévisionnelle correspondant sur 2019	Dont	
			Intérêts	Capital
Crédit Agricole	2 607 623,72 €	392 685,04 €	45 045,65 €	347 639,39 €
Caisse des Dépôts et Consignations	964 837,50 €	146 784,52 €	11 786,21 €	134 998,31 €
Caisse d'Epargne	5 367 953,22 €	789 276,06 €	168 381,44 €	620 894,62 €
Caisse française de financement local et DEXIA CLF	444 234,21 €	110 222,20 €	5 134,20 €	105 088,00 €
Dexia Crédit local	629 644,22 €	150 053,57 €	0,00 €	150 053,57 €
Crédit Mutuel	337 426,69 €	53 979,95 €	6 619,29 €	47 360,66 €
TOTAL	10 351 719,56 €	1 643 001,34 €	236 966,79 €	1 406 034,55 €



Le graphique ci-dessus nous montre que la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin détient la majorité des prêts (53%), vient ensuite le Crédit Agricole avec 25%.

Graphe d'extinction de la dette en capital et intérêts au 1er janvier 2019



La répartition de la dette au 1^{er} janvier 2019 selon la Typologie « Gissler » est décrite ci-dessous

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices (hors zone)	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nbr de produits	17	1	0	0	0	
	% de l'encours	69,26%	3,83%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	7 169 361,77	396 212,50	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nbr de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	3,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	351 102,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nbr de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	14,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	1 508 166,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nbr de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nbr de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00%	0,00%	2,87%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	0,00	0,00	297 232,79	0,00	0,00	
(F) Autres types (Emprunt en Francs Suisse à taux variable simple sur Libor CHF 12mois)	Nbr de produits						1
	% de l'encours						6,08%
	Montant en euros						629 644,22

2.4 EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE DE 2011 A 2018

Les différents ratios sur population seront comparés avec ceux de la moyenne 2018 des ratios de Couzeix et de 3 autres communes du Département dont la population 2018 se situe entre 5 961 hts et 9 346 hts

ELEMENTS SERVANT AU CALCUL DES PRINCIPAUX RATIOS COMMUNAUX									
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation entre 2017 et 2018
Population	8697	8924	8985	9182	9200	9218	9236	9346	1,19%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 365 406 €	5 663 219 €	6 001 337 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	1,75%
Frais de personnel total (comprenant celui de la CALM + et des B annexes mis à disposition)	3 048 998 €	3 238 137 €	3 414 876 €	3 665 351 €	3 705 334 €	3 825 358 €	3 968 858 €	4 029 443 €	1,53%
Frais de personnel (propre à la Commune)	2 825 138 €	2 974 090 €	3 141 827 €	3 184 458 €	3 222 210 €	3 358 649 €	3 487 790 €	3 443 478 €	-1,27%
Intérêts de la dette	350 800 €	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	-10,79%
Contingents obligatoires (service incendie)	251 977 €	271 552 €	288 361 €	210 512 €	212 690 €	212 902 €	213 328 €	213 755 €	0,20%
Recettes réelles de fonctionnement	7 263 852 €	7 259 427 €	7 910 266 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	1,00%
Recettes fiscales (cpte 73) diminuées de la dotation de solidarité et du FPIC et augmentées des Allocations compensatrices	4 519 354 €	4 693 083 €	4 913 950 €	5 013 258 €	5 280 613 €	5 358 741 €	5 441 689 €	5 509 400 €	1,24%
Recettes fiscales (cpte 73) diminuées de la dotation de solidarité et du FPIC	4 403 800 €	4 573 849 €	4 804 214 €	4 902 636 €	5 164 686 €	5 264 255 €	5 310 589 €	5 370 427 €	1,13%
Produits de 3 taxes	3 492 528 €	3 776 008 €	3 991 462 €	4 182 501 €	4 413 449 €	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	4,18%
Produit des 4 taxes	4 075 191 €	4 358 671 €	4 574 126 €	4 678 868 €	4 889 782 €	4 973 233 €	4 960 286 €	5 039 986 €	1,61%
D.G.F Totale	1 219 281 €	1 236 065 €	1 293 072 €	1 231 682 €	1 090 347 €	918 327 €	830 175 €	823 382 €	-0,82%
Dépenses D'équipement brut	2 515 081 €	2 825 476 €	4 415 358 €	2 759 640 €	1 856 269 €	1 955 385 €	1 130 818 €	1 610 768 €	42,44%
Epargne Brute	1 898 446 €	1 596 208 €	1 908 929 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	-1,66%
Encours de la dette au 31.12	13 427 989 €	13 998 482 €	15 299 369 €	14 715 379 €	13 840 783 €	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	-12,16%
Annuité de la dette	1 636 771 €	1 767 764 €	1 831 899 €	1 936 663 €	2 089 711 €	1 994 063 €	1 750 685 €	1 690 086 €	-3,46%
Remboursement de la dette (capital)	1 285 971 €	1 399 826 €	1 499 113 €	1 583 671 €	1 764 271 €	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	-2,17%
Epargne nette	612 475 €	466 382 €	409 816 €	498 187 €	697 330 €	297 030 €	370 549 €	371 906 €	0,37%

LES PRINCIPAUX RATIOS COMMUNAUX ET LEUR EVOLUTION DE 2011 A 2018

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation entre 2017 et 2018	Moyenne des 4 Communes comparées 2018	Ecart en % entre Couzeix 2018 et Moyenne des 4 Communes comparées 2018
Dépenses réelles fonctionnement/ Population	617	635	668	661	684	696	710	714	0,56%	844	-15,40%
Recettes réelles Fonctionnement/ Population	835	813	880	888	951	914	911	910	-0,19%	1056	-13,87%
Frais de personnel total/ Population	351	363	380	399	403	415	430	431	0,33%	493	-12,55%
Frais de personnel propre à la commune/ Population	325	333	350	347	350	364	378	368	-2,43%	449	-17,94%
Recettes fiscales diminuées de la dotation de solidarité et FPIC et augmentées des Alloc compensatrices / Recettes de réelles Fonctionnement	62,22%	64,65%	62,12%	61,48%	60,33%	63,58%	64,65%	64,81%	0,24%		
Recettes fiscales diminuées de la dotation de solidarité et FPIC/ Recettes réelles de fonctionnement	60,63%	63,01%	60,73%	60,12%	59,01%	62,46%	63,09%	63,18%	0,13%		
Produit des 3 taxes/ Population	402	423	444	456	480	492	507	522	2,96%	523	-0,13%
Produit des 4 taxes/ Population	469	488	509	510	531	540	537	539	0,41%	677	-20,32%
DGF Totale/ Population	140	139	144	134	119	100	90	88	-1,99%	115	-23,49%
Epargne brute/ Population	218	179	212	227	268	218	201	196	-2,82%	212	-7,63%
Epargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement	26,14%	21,99%	24,13%	25,53%	28,13%	23,87%	22,09%	21,50%	-2,64%		
Encours de dette/ Population	1 544	1 569	1 703	1 603	1 504	1 391	1 276	1 108	-13,20%	791	40,03%
Annuité de dette/ Population	188	198	204	211	227	216	190	181	-4,60%	117	54,56%
Annuité de dette/ Recettes réelles de fonctionnement	22,53%	24,35%	23,16%	23,75%	23,88%	23,66%	20,80%	19,88%	-4,42%		
Dépenses D'équipement brut/ Population	289	317	491	301	202	212	122	172	40,77%	274	-37,10%
Epargne nette/ Population	70	52	46	54	76	32	40	40	-0,81%	114	-65,24%
LES RATIOS D'ALERTE: Application Score utilisé par la DGPIF, elle doit servir à prévenir les difficultés financières des Communes et à les alerter.											
Coefficient d'autofinancement courant=(Dépenses réelles de Fonctionnement + Rembt du capital emprunts) / recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 1											
Coefficient d'autofinancement courant	0,92	0,97	0,95	0,94	0,92	0,96	0,96	0,96	0,00%		
Ratio de rigidité=(Frais de personnel total + intérêts + contingent incendie) / recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 0,58											
Ratio de rigidité	0,50	0,53	0,51	0,52	0,48	0,51	0,53	0,53	0,00%		
Ratio de surendettement= Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio doit être inférieur à 1,6											
Ratio de surendettement	1,85	1,93	1,93	1,80	1,58	1,52	1,40	1,22	-13,03%		
LES RATIOS KLOPPER: complémentaires aux Ratios d'alerte, le premier met en valeur la part de l'autofinancement dans les recettes de fonctionnement; le second indique le temps nécessaire à rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter l'intégralité de son épargne brute.											
Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement	26,14%	21,99%	24,13%	25,53%	28,13%	23,87%	22,09%	21,50%	-2,64%		
Encours de dette/ Epargne brute	7	9	8	7	6	6	6	6	0,00%		

Les Ratios de fonctionnement 2018 sont nettement inférieurs à ceux de la moyenne 2018 comparée.

Cela prouve que Couzeix a un « train de vie » bien inférieur aux autres communes.

En effet, les ratios sur population des dépenses et des recettes réelles sont inférieurs de 15.40% pour les premiers et de 13.87% pour les seconds.

Les Frais totaux de personnel sur population (Mises à disposition comprises) sont inférieurs de 12.55%

Les frais de personnel nets des mises à disposition sur population sont inférieurs de 18%

Les produits des 4 taxes sur population sont inférieurs de 20.32% alors que les produits des 3 taxes sur population est quasi identique (cela montre que l'Attribution de compensation reçue par Couzeix en 2018 est très nettement inférieure à celle de la Moyenne comparée 2018).

Le ratio DGF totale sur population est inférieur de 23.5%

Le ratio Epargne brute sur population est inférieur de 7.63%

Le ratio Epargne nette sur population est inférieur de 65.24%

Les ratios d'endettement 2018 de Couzeix sont quand à eux bien supérieurs :

Le ratio annuité de dette sur population est supérieur de 54.56%

Le ratio encours de dette sur population est supérieur de 40%

Pour ce qui est des ratios d'alerte

Le coefficient d'autofinancement courant est inférieur au seuil d'alerte qui est de 1 de 2011 à 2018, après une constante hausse de 2011 à 2015, il se stabilise à 0.96 les 3 années suivantes.

Le ratio de rigidité est inférieur au seuil de 0.58 de 2011 à 2018, sa valeur 2018 est identique à celle de 2017.

Le ratio de surendettement est supérieur au seuil d'alerte qui est de 1.60 de 2010 à 2014 (Le capital restant du à cette période variait entre 13 500 000€ et 15 300 000€), puis diminue progressivement de 1.58 à 1.22 en 2018.

Pour ce qui est des ratios Klopfer

Le ratio Epargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement mesure la part d'autofinancement dans les recettes de fonctionnement, en 2018, il diminue de 2.64% (Les Recettes de fonctionnement diminuent dans leur participation à l'autofinancement).

Le ratio Encours de dette sur épargne brute qui mesure le nombre d'année qu'il faut à la collectivité pour que son épargne brute rembourse intégralement sa dette, est de 6 ans et est tout à fait satisfaisant, valeur identique à celle de 2017, le seuil d'alerte étant de 12 ans.

II - LES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2019

LES PRINCIPALES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES :

La croissance mondiale du PIB a atteint 3,7 % en 2017 et devrait atteindre également 3,7 % en 2018, contre une prévision du FMI de 3,9 %.

L'OCDE vient d'abaisser sa prévision de croissance pour la plupart des pays du G 20, mettant en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières lié à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus notamment au Royaume Uni et le retour des risques financiers.

Dans la zone EURO, l'OCDE prévoit une hausse du PIB de 2 % en 2018, contre 2,4 % en 2017 et 1,9 % en 2019. La croissance du Royaume Uni, affectée par le Brexit, devrait poursuivre son ralentissement à 1,3 %.

L'Allemagne qui a retrouvé l'équilibre de ses comptes publics depuis 2014, affiche encore une croissance supérieure à 2 % en 2018. Cependant, cette bonne santé s'explique notamment par une politique de dépenses modérées.

En France, après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017 (+2 %), celle-ci a fortement ralenti avec 1,6 % de croissance en 2018. Pour 2019, celle-ci serait de l'ordre de 1,7 %.

La consommation des ménages est en berne avec 0,8 % sur 2018.

On note un taux d'épargne des ménages important (14,3 %) au détriment donc de la consommation. L'investissement a ralenti en 2018, avec + 2,9 % contre +4,7 % en 2017, principalement pour les ménages.

Le taux de chômage avait progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 un taux de 9,1%, en 2018, la tendance baissière semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Le chômage est ainsi reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août 2018.

L'inflation française est également supérieure à celle de la zone euro. Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie, l'inflation a continué de croître avec des niveaux relativement élevés. Après 1 % en moyenne en 2017, elle atteint 1,6 % en 2018, et devrait être de l'ordre de 1.3% en 2019.

Une des conséquences du regain d'inflation sera la hausse du coefficient de revalorisation des bases d'imposition des impôts locaux sur les ménages (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti), La loi de Finances fixe ce coefficient à + 2,2 % pour 2019.

Toutefois, cette remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, quoique en partie amortie par les mesures fiscales de la suppression du tiers de la taxe d'habitation pour les ménages dont le revenu fiscal est inférieur à 27.000 € pour une part.

Le maintien des bonnes conditions de taux reste d'actualité, avec une prévision à compter du second semestre 2019 de 0.40% contre -0.40% en 2018, et 2.15% sur les taux longs contre 1.40% en 2018.

Depuis juin 2018, la France était officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif, en affichant en 2017 un déficit inférieur à 3 %. Cependant, depuis les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, le déficit public s'est légèrement détérioré passant de 2,6 à 2,7 % et la dette publique s'est, elle, considérablement alourdie atteignant le niveau record de 98,5 % en 2017.

La dette publique s'établit aujourd'hui à 2.323 milliards d'euros ce qui équivaut à 98,6 % du PIB.

Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021 dans la trajectoire présentée par le Projet de Loi de Finances 2019, dans lequel le gouvernement réaffirme cependant son triple objectif d'assainissement des finances publiques en réduisant de 2 points de PIB le déficit public, de 3 points les dépenses publiques, de 5 points de PIB la dette.

LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2019 ET SES PRINCIPAUX AXES :

Les grandes lignes du projet sont les suivantes:

–L'Augmentation du pouvoir d'achat par la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés, la réduction des cotisations chômage et maladie, l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires à compter de septembre 2019.

–Concernant le travail, 2,5 milliards d'euros devraient être investis pour traiter en profondeur les causes du chômage, transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements pérennes de charges, poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

–Un effort budgétaire important serait fait sur l'éducation soit 860 millions d'euros d'augmentation du budget malgré la suppression programmée de 1 800 postes et la revue à la baisse des effectifs de l'Etat.

–Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales seraient en hausse en 2019 : ils atteindraient 111,4 milliards d'euros. Cette hausse de 6,5 % par rapport à la Loi de Finances 2018 est principalement due à la compensation du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (4,8 milliards d'euros).

–Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devraient être quasiment à l'identique avec 48,6 milliards d'euros :

Le fonds de soutien à l'investissement local serait maintenu pour 2018 à 665 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, devrait très légèrement baisser par rapport à celle de 2018, 26,953 milliards d'euros en 2019 contre 26,960 milliards d'euros en 2018 et 30,86 milliards en 2017. Cette baisse ne devrait toucher que l'échelon régional.

Le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA a été élargi en 2018 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie. Ce fonds devrait être en légère hausse (5,649 milliards d'euros) du fait d'un regain d'investissement. La Loi de Finance 2018 instaurait l'automatisation de la gestion du FCTVA. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1er janvier 2020, compte tenu de la complexité technique de sa mise en application.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèveraient à 1,8 milliard d'euros.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) représenterait 570 millions d'euros en 2019, contre 615 millions d'euros dans la loi de finances 2018.

La péréquation verticale représenterait 190 millions d'euros en 2019, elle serait financée intégralement au sein de la DGF par l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes.

La DSU gagnerait 90 M€ et s'établirait à 2,291 Mds d'€

La DSR serait abondée de 90 M€ et s'établirait à 1,602 Mds d'€ ;

La DNP devrait être conservée et maintenue à son niveau de 2018 soit 794 millions d'euros.

Le FPIC, créé en 2012, sera maintenu à 1 milliard d'euros en 2019.

II– LA PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2019

A- LES RESULTATS PREVISIONNELS 2018

Comme nous les avons décrits précédemment, les Résultats prévisionnels de Couzeix sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	90 000,00 €	Déficit d'investissement antérieur reporté	107 163,64 €
Recettes prévisionnelles 2018	8 968 122,56 €	Recettes 2018	3 126 808,28 €
Dépenses prévisionnelles 2018	7 477 741,50 €	Dépenses 2018	3 158 974,62 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2018	1 490 381,06 €	Déficit 2018	-32 166,34 €
Résultat cumulé prévisionnel 2018	1 580 381,06 €	Déficit cumulé 2018	-139 329,98 €
		RAR Recettes 2018	1 399 289,15 €
		RAR Dépenses 2018	1 878 836,46 €
		Solde des RAR 2018	-479 547,31 €
		Besoin de financement	-618 877,29 €

Les règles d'affectation des Résultats sont les suivantes :

En 2019, le résultat cumulé de fonctionnement 2018 (1 580 381.06€), devra couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2018 (618 877.29€), ce qui est largement le cas, le Déficit cumulé 2018 de la section d'investissement (139 329.98€) devra être reporté en dépenses d'investissement en 2019, les Restes à réaliser Dépenses et Recettes d'investissement 2018 seront reportés en dépenses et recettes d'investissement en 2019.

A Couzeix, il était coutume d'affecter en intégralité le résultat de fonctionnement de l'année N à la section d'investissement de l'année N+1 afin de diminuer le recours à l'emprunt.

En 2019, et pour la première fois, il sera reporté à la section de fonctionnement, un excédent dont l'origine proviendra uniquement de notre résultat propre, pour un montant de 160 000€. En effet de 2016 à 2018, il avait été reporté à la section de fonctionnement des excédents provenant des 460 000€ que nous avait versé AGD en 2015 (% de son résultat constaté fin 2013) lors de notre sortie de cet EPCI pour intégrer la CALM en 2014.

La contribution au redressement des finances publiques opérée de 2014 à 2017 sur le calcul de la DGF (-427 442€ sur la période), ainsi que la baisse de notre attribution de compensation, avaient réduits fortement nos recettes de fonctionnement, et nous avaient conduit à déroger à notre mode de fonctionnement habituel et donc à reporter sur les exercices 2016, 2017 et 2018 les sommes de 240 000€, 130 000€, puis 90 000€ en excédent reporté.

L'affectation du résultat cumulé 2018 à la section d'investissement sera donc 1 580 381.06€ diminué de 160 000€, soit 1 420 381.06€.

B- LE CADRAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Les Dépenses de Fonctionnement :

En 2019, malgré la hausse des prix à la consommation (+1.3%), du smic (+1.52%), du glissement vieillesse technicité et des avancements de grade du personnel communal, de la hausse moyenne des taux courts de 0.5 point sur l'année, de la hausse de la perte de change de l'emprunt en Francs suisses, les dépenses totales de fonctionnement augmenteraient de 1.40% par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2018 en tenant compte d'un potentiel transfert du résultat de fonctionnement du Budget Eau 2018 à la communauté urbaine qui pèserait pour un montant de 155 150€, (cette dépense étant neutralisée en Recettes de fonctionnement par son affectation en excédent 2018 reporté). Si l'on exclut ce montant qui pollue les dépenses de fonctionnement 2019, Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 n'augmenteraient pas par rapport à leur réalisation 2018.

Si l'on compare notre projet de budget 2019 au Budget primitif 2018 :

Les charges à caractère général augmenteraient de 3%

Les charges de personnel augmenteraient de 3.49%

Les autres charges de gestion diminueraient de 25.5% (Cette diminution sera essentiellement due au transfert de la charge du contingent incendie à la communauté urbaine).

Les charges financières diminueraient de 0.7%, le capital restant de notre dette s'étant allégé de 1 433 532 € au 1^{er} janvier 2019.

Les dotations aux amortissements diminueront de 28%(l'amortissement de la subvention d'équipement à la SELI pour la réalisation de l'Ilot Martial Drouet étant terminé, celui-ci représentait 114 300€)

Le virement à la section d'investissement augmenterait de 0.72% (celui-ci représente le résultat prévisionnel 2019 qui sera affecté en tout ou partie à la section d'investissement recettes en 2020.

Les Recettes de Fonctionnement :

Les ventes de produits et services : bien que représentant une faible part des recettes de fonctionnement, ces recettes évoluent en fonction des facteurs suivants :

- les tarifs municipaux, leur augmentation 2019 sera de l'ordre de 2.2%
- la fréquentation des services

Ces recettes diminueraient de 5.46% par rapport à celle qui étaient prévue au Budget 2018 et de 12% par rapport aux réalisations 2018 (essentiellement du à la perte du remboursement par la Communauté urbaine de 2 ETP techniques transférés en janvier 2019 pour la compétence Eau).

Les impôts et taxes :

Ce poste connaîtrait une évolution de 0.6% par rapport au Budget primitif 2018, et une évolution de 1.71% par rapport aux réalisations 2018.

Les produits des contributions directes (TH, TFB, TFNB):

A ce jour, les bases prévisionnelles nous ont été communiquées par les services fiscaux et sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Les bases prévisionnelles 2019					
Bases d'imposition	2018	2019 Prévisionnel	Pourcentage d'augmentation prévisionnel 2018/2019		
			Revalorisation prévisionnelle propre à la commune	Revalorisation suivant loi de finance	Revalorisation prévisionnelle totale 2018/2019
TH	17 151 407	17 899 000	2,16%	2,20%	4,36%
TFB	11 175 383	11 509 000	0,79%	2,20%	2,99%
TFNB	116 853	120 100	0,58%	2,20%	2,78%

- **Le coefficient de revalorisation** suivant la loi de finance 2019, étant 2.2%, ce tableau nous montre l'évolution des bases physiques propres à la commune entre 2019 et 2018. Les taux d'augmentation 2019 par rapport à 2018 des bases prévisionnelles sont de 2.16% pour la Taxe d'habitation, de 0.79% pour la Taxe foncière, et de 0.58% pour la Taxe sur le Foncier non bâti.
- **Les taux :** le Conseil municipal devra se prononcer avant le 15 avril prochain sur les taux des trois taxes.

En 2019, pour conserver un taux d'épargne brute de l'ordre de 1 580 875€, et pour réaliser un montant de travaux prévus au plan pluriannuel d'investissement qui sera décrit plus loin de l'ordre de 6 377 106€ (RAR 2018 et travaux en régie compris), en fonction des inconnues sur la DGF totale et du FPIC qui pourront varier à la hausse ou à la baisse sur nos prévisions actuelles, pour conserver de bons Ratios communaux, il serait envisager une augmentation des taux d'imposition qui n'irait pas au-delà de 2%.

Les tableaux ci-après nous permettent de comparer les produits des 3 taxes avec des taux d'augmentation de 1.5% à 1.9% et le différentiel obtenu avec une non augmentation des taux.

Sans évolution des taux								Avec évolution des taux de 1.5%								
BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	Différence produits si augmentation de 1,5%
TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,73%	0,00%	2 457 532,70 €	TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,94%	1,50%	2 494 395,69 €	36 862,99 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,55%	0,00%	2 480 189,50 €	TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,87%	1,50%	2 517 392,34 €	37 202,84 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	102,16%	0,00%	122 694,16 €	TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	103,69%	1,50%	124 534,57 €	1 840,41 €
ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 060 416,36 €	ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 136 322,61 €	75 906,25 €

Sans évolution des taux								Avec évolution des taux de 1,6%								
BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	Différence produits si augmentation de 1,6%
TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,73%	0,00%	2 457 532,70 €	TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,95%	1,60%	2 496 853,22 €	39 320,52 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,55%	0,00%	2 480 189,50 €	TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,89%	1,60%	2 519 872,53 €	39 683,03 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	102,16%	0,00%	122 694,16 €	TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	103,79%	1,60%	124 657,27 €	1 963,11 €
ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 060 416,36 €	ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 141 383,02 €	80 966,66 €

Sans évolution des taux								Avec évolution des taux de 1,7%								
BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	Différence produits si augmentation de 1,7%
TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,73%	0,00%	2 457 532,70 €	TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,96%	1,70%	2 499 310,76 €	41 778,06 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,55%	0,00%	2 480 189,50 €	TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,92%	1,70%	2 522 352,72 €	42 163,22 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	102,16%	0,00%	122 694,16 €	TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	103,90%	1,70%	124 779,96 €	2 085,80 €
ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 060 416,36 €	ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 146 443,44 €	86 027,08 €

Sans évolution des taux								Avec évolution des taux de 1,8%								
BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	Différence produits si augmentation de 1,8%
TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,73%	0,00%	2 457 532,70 €	TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,98%	1,80%	2 501 788,29 €	44 235,59 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,55%	0,00%	2 480 189,50 €	TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,94%	1,80%	2 524 832,91 €	44 643,41 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	102,16%	0,00%	122 694,16 €	TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	104,00%	1,80%	124 902,65 €	2 208,49 €
ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2018							5 060 416,36 €	ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 151 503,85 €	91 087,49 €

Sans évolution des taux								Avec évolution des taux de 1,9%								
BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	BASES D'IMPOSITION	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Alors Evolution 2018/2019 des Bases	Taux 2018	Si taux prévisionnels 2019	Alors Evolution prévisionnelle 2018/2019 des taux	Alors produits 2019	Différence produits si augmentation de 1,9%
TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,73%	0,00%	2 457 532,70 €	TAXE D'HABITATION	17 151 407	17 899 000	4,36%	13,73%	13,99%	1,90%	2 504 225,82 €	46 693,12 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,55%	0,00%	2 480 189,50 €	TAXE FONCIERE (bâti)	11 175 383	11 509 000	2,99%	21,55%	21,96%	1,90%	2 527 313,10 €	47 123,60 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	102,16%	0,00%	122 694,16 €	TAXE FONCIERE (non bâti)	116 853	120 100	2,78%	102,16%	104,10%	1,90%	125 025,35 €	2 331,19 €
ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2018							5 060 416,36 €	ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2019							5 156 564,27 €	96 147,91 €

L'attribution de compensation :

La contribution au Service Incendie qui était réglée jusque là par les communes, sera du fait du passage de la Communauté d'agglomération de Limoges métropole en Communauté urbaine pris en charge directement par celle-ci.

A compter de 2019, notre attribution de compensation sera diminuée du montant du contingent incendie 2018, soit 213 755€, l'attribution de compensation devenant de ce fait négative, nous aurons à verser à la Communauté urbaine la somme de 54 100€, nouvelle dépense de fonctionnement au compte « atténuation de produits ».

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Nous ne connaissons pas encore, le montant du versement de ce fonds dont bénéficiera la Communauté urbaine, son montant prévisionnel 2019 serait de 162 000€, quasi-identique à celui réalisé en 2018.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation et les taxes sur les terrains constructibles :

Leur montant serait 260 000€, identique à celui réalisé en 2018.

La taxe locale sur la publicité extérieure :

En 2019, son montant estimatif serait de 66 730€, sa valeur de 2018 étant 65 946€.

Les Dotations et participations :

En 2019, leur montant diminuerait de 7.7% par rapport à 2018. (Cette diminution est essentiellement due à l'arrêt de la Dotation d'Etat pour les rythmes scolaires, et à la non prévision d'une dotation exceptionnelle supplémentaire pour le Fonds départemental de la taxe professionnelle)

La DGF Totale (Forfaitaire, DSR, DNP) :

Nous ne connaissons pas encore son montant, en 2019, sa prévision serait 831 000€, soit une augmentation de 0.9% par rapport à son montant attribué en 2018.

Les allocations compensatrices de TH, TFB et TFNB:

Leur montant 2019 est à ce jour connu des services fiscaux, leur montant sera de 151 795€

L'attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle :

Son montant estimé est de 50 100€, sachant qu'en 2018 nous avons été bénéficiaire d'une enveloppe exceptionnelle supplémentaire de 69 150 €

Les autres dotations et participations :

Leur montant sera nettement inférieur à celui perçu en 2018, de l'ordre de 18%, cette baisse s'explique la perte de la participation de l'Etat pour les rythmes scolaires à compter de septembre 2018.

Leur montant estimatif sera de 257 290€.

Les autres produits de gestion courante :

Ce poste composé essentiellement du revenu des immeubles affectés au Budget principal et du remboursement de frais remboursés annuellement par le CCAS, son montant prévisionnel serait 86 580€, inférieur de 19% à celui réalisé en 2018. (transfert de l'immeuble locatif situé allée du stade au Budget Logement à compter de janvier 2019).

Les atténuations de charges :

Le remboursement des charges du personnel en maladie ou en maternité est estimé à hauteur de 45 410€ en fonction des maladies connues à l'heure actuelle.

C- LE CADRAGE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

Les Dépenses d'Investissement :

1- Les Restes à réaliser de la section d'investissement

Ce sont les dépenses engagées et non réalisées ou non réglées à la clôture de l'exercice 2018 et les recettes de subventions engagées et non perçues à la clôture de l'exercice 2018

Le montant des restes à réaliser dépenses (arrondi) est de 1 878 843€

Le montant des restes à réaliser recettes (arrondi) est de 1 399 283€

Ces montants figureront au Budget primitif 2019.

2- Le remboursement de la dette

Son montant prévisionnel est de 1 470 000€

3- Le programme d'investissement 2019

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres de la commune, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.

Il permet surtout de savoir si le programme d'investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien de ses grands équilibres financiers. À ce titre, il doit être réalisé le plus tôt possible afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du programme du mandat. Il structure, annuellement, une part essentielle du débat d'orientation budgétaire.

Vous trouverez le PPI du mandat 2014 à 2020 en annexe son montant pour 2019 est de 6 377 106€ (RAR et travaux en régie compris)

Le Financement des Investissements :

Les dépenses d'équipement sont financées par les ressources propres de la section d'investissement (Taxe d'aménagement et FCTVA) puis par des subventions d'investissement, éventuellement par l'épargne disponible puis par l'emprunt.

1- La taxe d'aménagement

Les recettes issues de la taxe d'aménagement, est estimée à 215 000€, son montant réalisé en 2018 étaient de 249 946€, cette baisse provient d'un rattrapage de l'Etat d'indus versés aux collectivités, suite à un problème informatique, le montant de ces indus pour Couzeix se monte à 35 170€, celui-ci sera récupéré par l'Etat au moment des différents versements 2019.

2- Le FCTVA

En 2019, la commune percevra le FCTVA sur les dépenses d'équipements 2018, celui-ci a été évalué à 160 000 €.

3- Les subventions d'investissement

La recherche de subvention auprès de nos différents partenaires constituera, en 2019, également un axe de travail prioritaire. Leur inscription ne se fera que lorsque la recette deviendra certaine. A ce jour, seules les subventions notifiées seront inscrites au Budget 2019. Si d'ici la fin de la préparation budgétaire, de nouvelles subventions étaient connues, elles seront intégrées au budget primitif.

Entre les subventions de La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les subventions du Conseil départemental (CTD) et les subventions relevant du contrat d'agglomération, le montant des subventions 2019 serait 1 071 875€.

4- Le recours à l'emprunt

L'emprunt est une variable d'ajustement du budget primitif. Son montant prévisionnel au stade des orientations budgétaires 2019 serait de 3 179 028€ (RAR 2018 compris de 1 200 000€), cela entraînerait un endettement à la fin de l'exercice de 12 060 748€.

5- Les cessions d'immobilisations

Nous envisageons au cours de l'année de vendre 2 terrains figurant à l'actif du Budget principal, leur montant total s'élèverait à 79 808€ (un terrain situé route de la garde et un terrain rue Maryse Bastié)

Cependant ce montant ne pourra pas être inscrit au Budget tant que les actes de cessions ne seront pas passés, ils le seront sous peu, et cette somme sera inscrite au cours d'une décision modificative, cela diminuera d'autant plus le recours à l'emprunt prévisionnel.

D- PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET 2019

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2019					
DEPENSES	BP 2018	Réalisations 2018 prévisionnelles	Propositions BP 2019	Ecart en % par rapport au BP 2018	Ecart en % par rapport au CA 2018
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 260,00 €	1 780 050,77 €	1 792 100,00 €	3,04%	0,68%
012-CHARGES DU PERSONNEL	3 959 200,00 €	4 039 694,67 €	4 097 300,00 €	3,49%	1,43%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	1 000,00 €	0,00 €	54 100,00 €	NS	
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	733 970,00 €	720 286,13 €	546 800,00 €	-25,50%	-24,09%
66-CHARGES FINANCIERES	352 000,00 €	301 620,07 €	349 600,00 €	-0,68%	15,91%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 600,00 €	1 074,78 €	159 150,00 €	NS	NS
TOTAL DEPENSES REELLES	6 792 030,00 €	6 842 726,42 €	6 999 050,00 €	0,75%	2,28%
(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	288 332,00 €	0,00 €		
(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	347 000,00 €	346 683,08 €	250 000,00 €	-27,95%	-27,89%
(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 489 270,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,72%	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 836 270,00 €	635 015,08 €	1 750 000,00 €	-4,70%	
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	8 628 300,00 €	7 477 741,50 €	8 749 050,00 €	1,40%	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2019					
RECETTES	BP 2018	Réalisations 2018 prévisionnelles	Propositions BP 2019	Ecart en % par rapport au BP 2018	Ecart en % par rapport au CA 2018
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 274 770,00 €	1 371 512,32 €	1 205 120,00 €	-5,46%	-12,13%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	682 450,00 €	651 360,22 €	493 930,00 €	-27,62%	-24,17%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	4 910 910,00 €	4 881 623,00 €	5 133 550,00 €	4,53%	5,16%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 345 620,00 €	1 397 591,91 €	1 290 185,00 €	-4,12%	-7,69%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	74 080,00 €	74 999,36 €	79 400,00 €	7,18%	5,87%
013-ATTENUATION DE CHARGES	63 000,00 €	91 530,75 €	45 410,00 €	-27,92%	-50,39%
76-PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	107,02 €	100,00 €	0,00%	-6,56%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	287 480,00 €	0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 350,00 €	32 141,95 €	7 080,00 €	-15,21%	-77,97%
TOTAL RECETTES REELLES	8 359 280,00 €	8 788 346,53 €	8 254 775,00 €	-1,25%	
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	170 000,00 €	169 798,15 €	170 000,00 €	0,00%	0,12%
(042) 77 MOINS VALUE	0,00 €	852,00 €	0,00 €		
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 020,00 €	9 125,88 €	9 130,00 €	1,22%	0,05%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 020,00 €	179 776,03 €	179 130,00 €	0,06%	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 538 300,00 €	8 968 122,56 €	8 589 050,00 €	0,59%	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018 BUDGET EAU			155 145,00 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018	90 000,00 €	90 000,00 €	160 000,00 €	77,78%	77,78%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 628 300,00 €	9 058 122,56 €	8 749 050,00 €	1,40%	
POUR INFO RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (RECETTES TOTALES - DEPENSES TOTALES)		1 490 381,06 €			
POUR INFO RESULTAT CUMULE 2018 (RESULTAT DE L'EXERCICE + EXCEDENT 2017 REPORTE)		1 580 381,06 €			

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2019						
DEPENSES	RAR 2017 + BP 2018	RAR 2017 + BP 2018 + DM	Réalisations prévisionnelles 2018	RAR 2018	BP 2019 prévisionnel	RAR 2018 + BP 2019 prévisionnel
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 270,00	56 470,00	9 774,00	0,00	32 400,00	32 400,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	18 000,00	18 000,00	9 000,00	9 000,00	24 243,00	33 243,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 125 349,00	1 131 749,00	846 334,27	84 167,00	630 980,00	715 147,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 552 480,00	2 910 480,00	575 861,53	1 785 676,00	3 640 640,00	5 426 316,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 736 099,00	4 116 699,00	1 440 969,80	1 878 843,00	4 328 263,00	6 207 106,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (TRANSFERT A LA CU DU SOLDE D'EXECUTION POSITIF DU BUDGET EAU 2018)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 638,00 €	56 638,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	69 451,00	69 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 460 000,00	1 460 000,00	1 456 031,97	0,00	1 470 000,00	1 470 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 529 451,00	1 529 451,00	1 456 031,97	0,00	1 526 638,00	1 526 638,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 020,00	179 130,00	179 776,03	0,00	179 130,00	179 130,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 020,00	179 130,00	179 776,03	0,00	179 130,00	179 130,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	116 000,00	116 000,00	82 196,82	0,00	63 321,00	63 321,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	116 000,00	116 000,00	82 196,82	0,00	63 321,00	63 321,00
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE 2018	107 170,00	107 170,00	107 163,64	0,00	139 330,00	139 330,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 667 740,00	6 048 450,00	3 266 138,26	1 878 843,00	6 236 682,00	8 115 525,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2019						
DEPENSES	RAR 2017 + BP 2018	RAR 2017 + BP 2018 + DM	Réalisations prévisionnelles 2018	RAR 2018	BP 2019 prévisionnel	RAR 2018 + BP 2019 prévisionnel
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 582,00	272 512,00	75 890,37	199 283,00	1 071 875,00	1 271 158,00
16 EMPRUNTS	171 163,00	1 221 705,00	0,00	1 200 000,00	1 979 028,00	3 179 028,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	390 745,00	1 494 217,00	75 890,37	1 399 283,00	3 050 903,00	4 450 186,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	360 000,00	360 000,00	425 980,23	0,00	375 000,00	375 000,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 557 725,00	1 557 725,00	1 557 725,78	0,00	1 420 380,00	1 420 380,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	350 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
024 PRODUITS DE CESSION	57 000,00	368 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 324 725,00	2 636 213,00	2 333 706,01	0,00	1 795 380,00	1 795 380,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	347 000,00	347 000,00	635 015,08	0,00	250 000,00	250 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 489 270,00	1 455 020,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 836 270,00	1 802 020,00	635 015,08	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	116 000,00	116 000,00	82 196,82	0,00	63 321,00	63 321,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	116 000,00	116 000,00	82 196,82	0,00	63 321,00	63 321,00
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF DU BUDGET EAU 2018 REPORTE					56 638,00	56 638,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 667 740,00 €	6 048 450,00 €	3 126 808,28 €	1 399 283,00 €	6 716 242,00 €	8 115 525,00 €

RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIERE 2014-2020

Analyse retropective et prospective 2014-2020							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 - EXC ou DEFIC (ou fonds de roulement initial)	801 473	580 139	1 455 074	1 455 115	1 540 562	1 441 051	6
Fonctionnement (002)	-13 286		240 000	130 000	90 000	160 000	
Investissement (001)	-822 730	-1 066 196	-589 307	-430 544	-107 164	-139 330	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (1068)	1 637 488	1 646 334	1 804 381	1 755 659	1 557 726	1 420 380	
2 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées du compte de cession d'immobilisation 775)	8 154 823	8 752 350	8 428 774	8 416 859	8 500 867	8 254 775	8 461 158
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM ou CU des charges du personnel mis à disposition (comptes 70841/70842)	480 893	483 123	466 709	465 620	585 965	411 370	411 370
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM ou CU des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte (comptes 70872/70876)	39 094	32 255	63 338	57 445	62 911	43 000	43 000
Ventes de produits et prestations de service (diminuées des comptes 70841/70846/70872/70876)	661 848	634 471	707 445	729 941	722 636	750 750	765 560
Produit des 3 taxes	4 182 501	4 413 449	4 533 539	4 685 593	4 881 623	5 133 550	5 337 958
Attribution de compensation	496 367	476 333	439 694	274 693	158 363	0	0
FPIC	132 773	175 317	204 683	195 154	162 556	162 000	162 000
Taxes addit° aux dts de mutation ou à la taxe de publicité foncière + Taxes sur les terrains devenus constructibles	162 597	214 846	223 903	271 423	260 100	260 000	260 000
Taxes sur la publicité extérieure	67 918	56 285	64 327	65 692	65 946	66 730	66 900
Autres impôts et taxes	3 254	3 774	2 791	13 188	4 396	5 200	5 300
DGF Forfaitaire	959 723	830 829	665 624	582 693	572 269	573 000	573 000
Dotation de solidarité rurale	102 062	106 510	115 085	123 626	133 226	133 000	133 000
Dotation nationale de péréquation	169 897	152 908	137 618	123 856	117 887	125 000	125 000
Allocations compensatrices	110 622	115 927	94 486	131 100	138 973	151 795	152 500
Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	70 520	68 461	69 415	61 415	119 184	50 100	50 100
Autres dotations et participations	342 101	404 552	410 170	384 992	316 053	257 290	252 890
ATTENUATION DE CHARGES	57 307	36 050	80 478	140 370	91 531	45 410	45 500
Autres recettes de fonctionnement	125 346	547 260	149 469	110 058	107 249	86 580	77 080
3 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles au CA diminuées du compte 722 recettes travaux en régie)	6 072 965	6 290 748	6 417 038	6 557 985	6 672 928	6 673 900	6 901 718
Charges de personnel mis à disposition des Budgets annexes et de la CALM ou CU (Comptes 70841/70842) intégralement remboursées	480 893	483 123	466 709	465 620	585 965	411 370	411 370
Charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour le compte des Budgets annexes et de la CALM (Comptes 70872/70876) intégralement remboursées	39 094	32 255	63 338	57 445	62 911	43 000	43 000
Charges à caractère général diminuées des comptes 70872/70876 et des fournitures pour les Travaux en régie	1 314 065	1 368 007	1 426 830	1 452 084	1 557 593	1 609 100	1 638 598
Charges de personnel diminuées des comptes 70841 et 70846, des charges de personnel des Travaux en régie et des charges de personnel remboursées par les assurances	3 060 647	3 103 318	3 222 032	3 314 382	3 351 947	3 610 520	3 693 130
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurances, sécurité sociale, DR ASP Limousin	123 811	118 893	136 617	188 856	91 531	45 410	45 500
Atténuation de produits (AC négative)						54 100	93 180
Subventions aux associations	140 881	152 390	150 100	159 799	153 236	160 000	160 000
Autres charges de gestion	493 270	579 880	585 527	565 759	567 050	386 800	375 900
Autres charges financières	63 100	102 567	82 614	81 653	67 566	75 600	82 000
Charges exceptionnelles et autres charges	4 212	24 876	3 915	10 028	1 075	4 000	4 000
Intérêts de la dette	352 992	325 439	279 356	262 359	234 054	274 000	280 000
4 - EPARGNE BRUTE =2-3	2 081 858	2 461 602	2 011 736	1 858 874	1 827 939	1 580 875	1 559 440
5 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	1 583 671	1 764 271	1 714 707	1 488 325	1 456 032	1 470 000	1 530 000
6 - EPARGNE NETTE = 4-5	498 187	697 331	297 029	370 549	371 907	110 875	29 440
7 - RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 040 119	1 233 874	1 096 015	926 314	1 139 351	1 646 158	1 510 600
FCTVA (10222)	449 395	358 558	206 655	219 658	176 035	160 000	650 000
AVANCE FCTVA		259 778					
Taxe Locale d'Équipement ou Taxe d'Aménagement (10226)	223 753	263 998	168 857	179 660	249 946	215 000	230 000
RAR Subventions						199 283	
Subventions (13)	279 371	344 090	53 555	305 872	75 890	1 071 875	350 000
Cessions d'immobilisations (775)	87 000	6 600	666 949	221 124	287 480		280 600
Remboursement de l'avance faite au Budget de l'eau en 2017 pour son passage en Budget principal autonome					350 000		
Autres Recettes réelles d'investissement	600	850			0		
8 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 759 640	1 856 269	2 093 004	1 681 417	1 610 768	6 377 106	1 607 140
Dépenses d'équipement (20/21/23/45)	2 589 949	1 687 371	1 785 542	960 878	1 361 137	2 129 783	1 127 140
RAR Equipement						1 878 843	
TX en régie	169 691	168 898	169 843	169 940	169 798	170 000	170 000
Autorisation de programme COUNTRY				49 550	31 481	1 040 000	
Autorisation de programme MEDIATHEQUE					48 352	1 158 480	310 000
Rbt Caution			960	850			
Remboursement avance FCTVA (103)			129 889	129 889			
Remboursement TLE trop perçue (10223)			6 770	20 310			
Avance au Budget Eau pour lui permettre de passer en Budget principal autonome au 1er janvier 2018				350 000			
9 - EMPRUNTS NECESSAIRES A L'EQUILIBRE=8-7-6	1 221 334	-74 936	699 959	384 554	99 511		
10 - EMPRUNTS REALISES OU A REALISER	1 000 000	800 000	700 000	470 000	0	3 179 028	67 100
11 - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT = 10-9	-221 334	874 936	41	85 446	-99 511	-1 441 045	0
12 - RESULTAT DE CLOTURE hors RAR = 11-1	580 139	1 455 075	1 455 115	1 540 561	1 441 051	6	6
13 - RESTES A REALISER	-51 676	-426 686	-392 302	-852 538	-479 547	0	0
Dépenses	1 022 708	1 354 984	654 369	994 604	1 878 836		
Recettes	971 033	928 298	262 067	142 066	1 399 289		
14 - EXCEDENT DE CLOTURE = 12- 13	528 463	1 028 389	1 062 813	688 024	961 504	6	6
ENCOURS DE DETTE	14 715 379	13 840 783	12 826 076	11 785 252	10 351 720	12 060 748	10 597 848

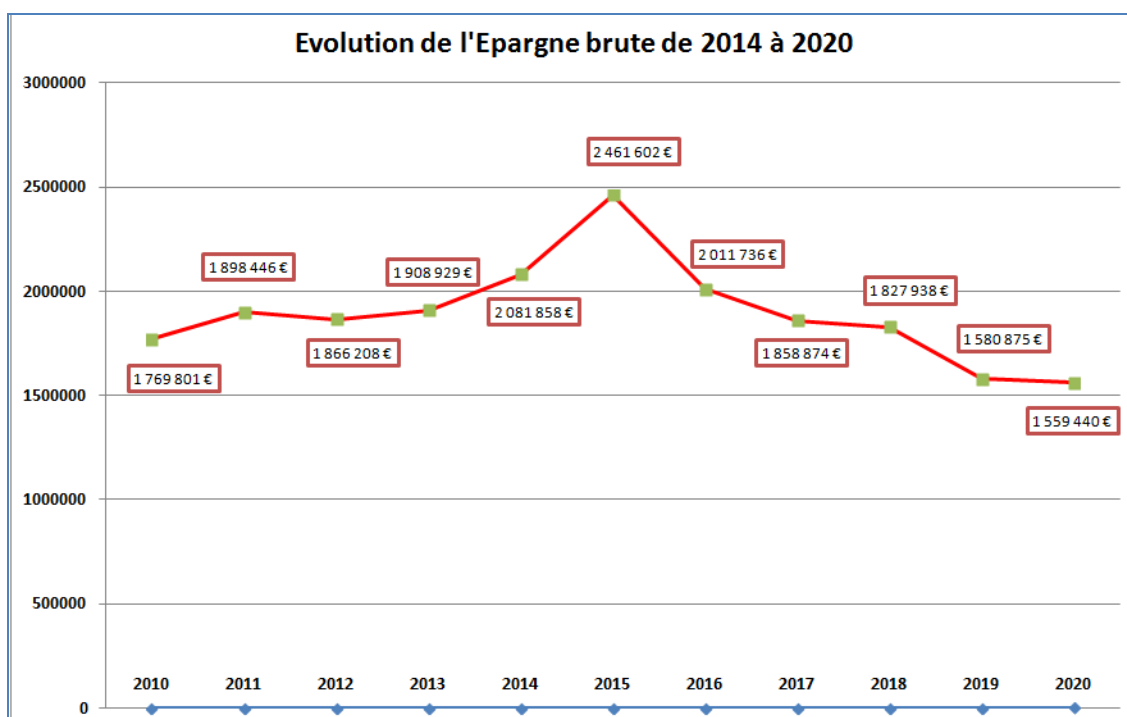
ETUDE DES PRINCIPAUX RATIOS 2014-2020

Analyse retropective et prospective RATIOS 2014-2020							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pour info Contigeants obligatoires	210 512	212 690	212 902	213 328	213 755	0	0
LES RATIOS D'ALERTE: Application Score utilisé par la DGFIP, elle doit servir à prévenir les difficultés financières des Communes et à les alerter.							
Coefficient d'autofinancement courant= (Dépenses réelles de Fonctionnement + Rembt du capital emprunts) / recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 1	0,94	0,92	0,96	0,96	0,96	0,99	1,00
Ratio de rigidité= (Frais de personnel total + intérêts + contingent) / recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 0,58	0,52	0,48	0,51	0,53	0,53	0,53	0,52
Ratio de surendettement= Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio doit être inférieur à 1,6	1,80	1,58	1,52	1,40	1,22	1,46	1,26
LES RATIOS KLOPPER: complémentaires aux Ratios d'alerte, le premier met en valeur la part de l'autofinancement dans les recettes de fonctionnement; le second indique le temps nécessaire à rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter l'intégralité de son épargne brute.							
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	25,53%	28,13%	23,87%	22,09%	21,50%	19,15%	18,43%
Encours de dette / Epargne brute	7	6	6	6	6	8	7

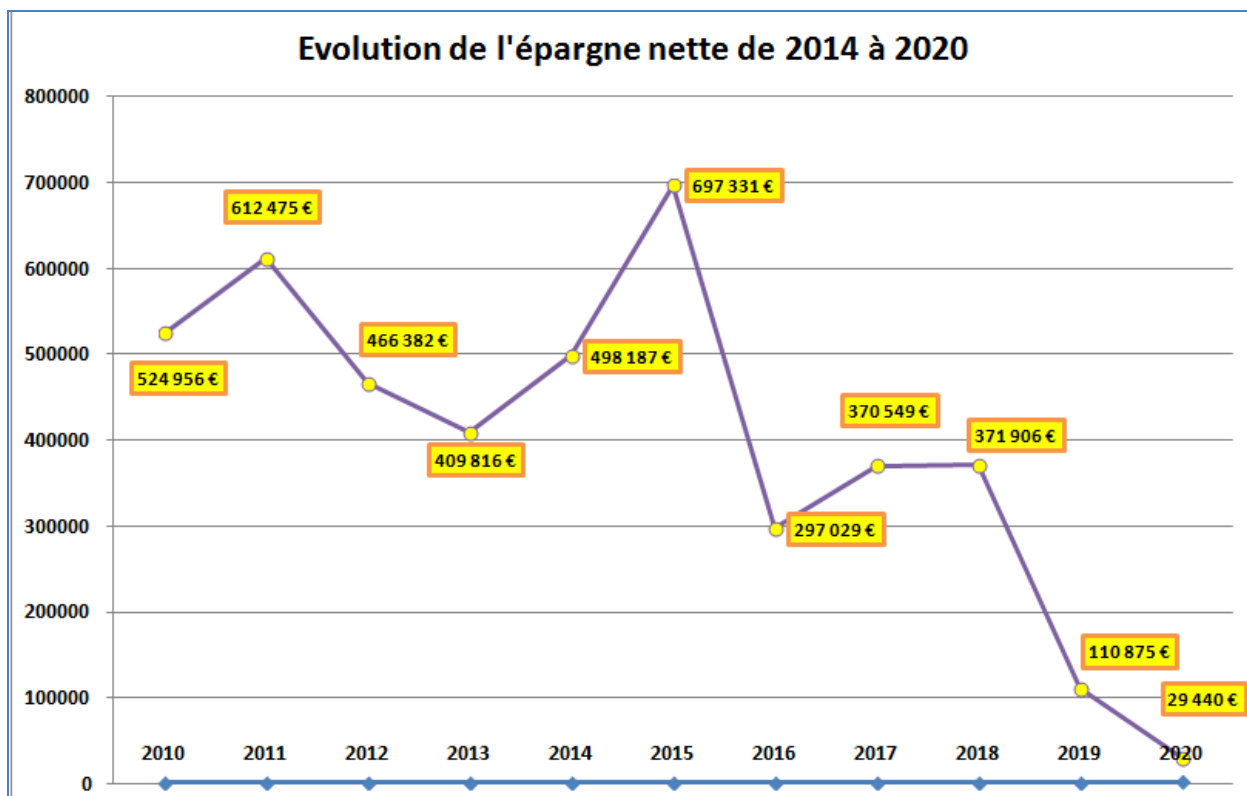
Nous constatons que les seuils d'alerte ne sont jamais dépassés excepté celui du coefficient d'autofinancement courant 2020 qui atteindrait le seuil de 1, de plus le nombre d'année qu'il faudrait pour rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter toute son épargne brute serait de 8 ans pour 2019 et de 7 ans pour 2020.

La prospective 2020 est établie en fonction d'une augmentation prévisionnelle des bases fiscales 2020 de 3% (TH) et de 1.80% (TF +TFNB), d'une augmentation prévisionnelle des taux de fiscalité de 1.5%, d'une augmentation des taux d'intérêts des emprunts à taux variables de 1% à 1.5%, d'une augmentation moyenne des tarifs communaux de 2%, d'un taux d'inflation de 1.4% et du Plan pluriannuel d'investissement.

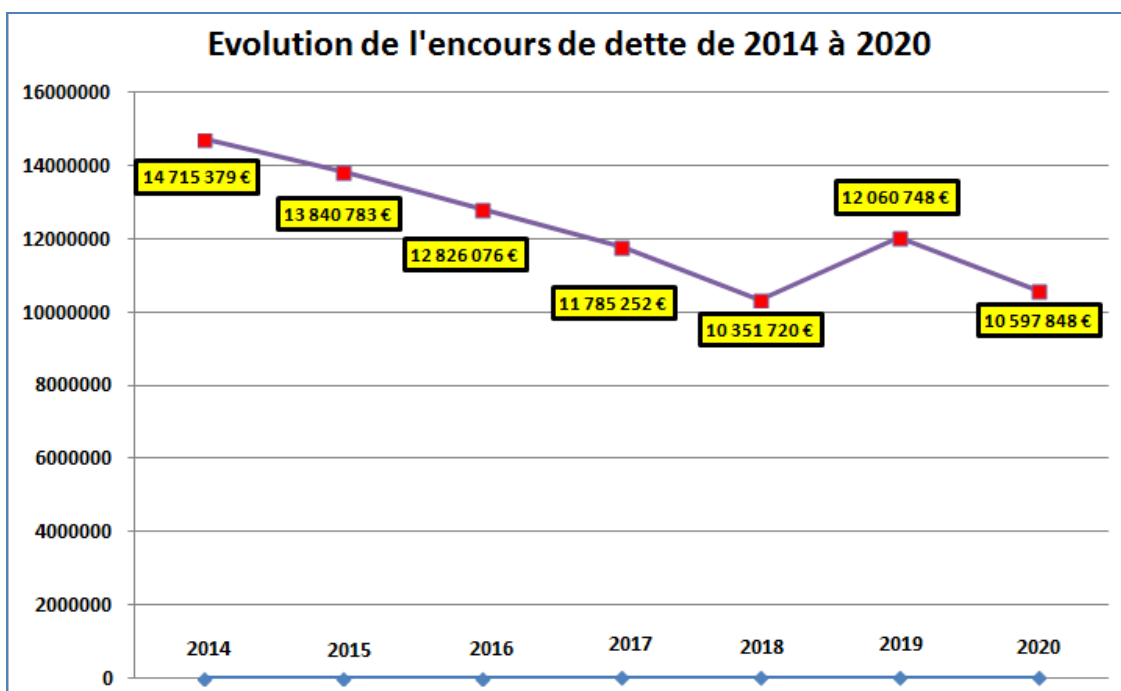
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette, et de l'encours de dette.



Nous constatons que Le niveau de l'épargne brute diminue progressivement à compter de 2016 (le pic en 2015 étant du au 460 000€ d'AGD), en 2020 elle aura perdu depuis 2016 près de 452 296€, soit une moyenne de 113 074€ en 4 ans.



Nous constatons que Le niveau de l'épargne nette diminuerait de 261 031€ entre 2019 et 2018 et de 342 466€ entre 2020 et 2018. Ce qui prouve une baisse significative de notre capacité d'autofinancement sur nos ressources propres et une hausse de l'endettement.



D'un montant de 14 715 379€ en 2014, l'encours de dette sera redescendu à 10 597 848€ en 2020, La commune se sera désendettée de 4 117 531€ durant le mandat.

E- CONCLUSION

A ce stade de préparation budgétaire, de nombreuses inconnues existent toujours, dont les montants de la DGF totale, du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, des taxes sur les terrains devenus constructibles, etc... , leur variation pourrait modifier significativement nos prévisions actuelles

C'est pourquoi, il serait prudent d'envisager une hausse des taux d'imposition de 1.5% à 2% maximum afin d'avoir la certitude de conserver une épargne nette positive à la fin de l'exercice.

Cette analyse permet de mieux appréhender la fin du mandat, elle permet de constater que la projection de la situation financière à l'horizon 2020 n'est pas alarmante, malgré un très fort taux de réalisation de travaux d'équipement.

Si la prospective 2014-2020 se révèle exacte dans le temps, la Commune aura réalisé de 2014 à 2020 un montant total de dépenses d'équipement de 17 346 667€ (moyenne annuelle de 2 478 095€) tout en se désendettant de 4 117 531€.

Cependant avec les incertitudes que connaissent les Communes quand au devenir des dotations et de leur fiscalité, avec une attribution de compensation décroissante, générant ainsi une perte de ressources de 1 732 420€ de 2020 à 2026 (la Moyenne annuelle de cette perte étant 247 500€), il sera plus que nécessaire à l'avenir de mettre en place une gestion des dépenses encore plus contenue avec sans doute une réorganisation des services , d'optimiser nos recettes, et de faire une pause sur l'investissement qui entraînera automatiquement une baisse de l'encours de dette.

Les augmentations des bases d'imposition et des taux d'imposition sur les taxes foncières, ne suffiront pas à elles seules à compenser les diminutions futures de l'épargne brute et de l'épargne nette.

(La Taxe d'habitation devant disparaître en 2021, nous ne connaissons pas encore son mode de compensation future, à l'origine il était question que sa compensation par l'Etat soit calculée sur les bases fiscales multipliées par leur taux d'imposition 2017).

V- LES BUDGETS ANNEXES -EXECUTIONS ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU RETROSPECTIVE 2014-2018							
Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 PREV	RAR 2018 à transférer à la CU
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 416,41	141 013,90	151 444,71	130 453,67	176 788,52	
012	CHARGES DE PERSONNEL	181 885,96	183 967,79	187 921,37	189 705,14	193 313,11	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	42 461,50	91 876,00	86 236,00	88 742,00	208 290,17	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	546,53	0,14	37 499,76	21 291,09	21 686,33	
66	CHARGES FINANCIERES	27 713,08	21 733,53	16 439,11	14 337,72	14 231,96	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	3 249,14	857,39	264,94	651,70	
DEPENSES REELLES		393 023,48	441 840,50	480 398,34	444 794,56	614 961,79	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 229,49	150 417,54	156 356,70	146 233,01	144 892,31	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		150 229,49	150 417,54	156 356,70	146 233,01	144 892,31	0,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		543 252,97	592 258,04	636 755,04	591 027,57	759 854,10	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	641 323,78	651 750,61	680 240,72	675 668,80	635 465,92	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 020,93	17 304,83	21 451,37	25 989,94	21 400,50	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	117,58	19,43	3 760,34	262,29	630,72	
RECETTES REELLES		661 462,29	669 074,87	705 452,43	701 921,03	657 497,14	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 462,30	50 000,00	159 786,18	80 670,00	224 532,81	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		712 893,94	752 044,22	898 207,96	815 560,38	914 999,30	0,00
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2018						-69 387,61	
RESULTAT CUMULE 2018						155 145,20	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	139 021,81	130 970,64	135 092,96	136 100,10	127 878,55	
	Remboursement de l'avance du BC 2017 pour passage en budget autonome					350 000,00	
20/21/23	DEPENSES D'EQUIPEMENT	86 480,08	17 103,75	167 804,89	83 474,48	73 614,83	227 830,89
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		225 501,89	148 074,39	302 897,85	219 574,58	551 493,38	227 830,89
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	32 969,35	0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		17 767,85		108 263,58		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		258 471,24	198 811,59	335 867,20	360 807,51	584 462,73	227 830,89
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 057,29	119 640,97		180 782,92		
16	Avance du BC 2017 pour passage du Budget de l'eau en budget autonome				350 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				180 000,00		
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		65 057,29	119 640,97	0,00	710 782,92	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 229,49	150 417,54	156 356,70	146 233,01	144 892,31	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 229,49	150 417,54	156 356,70	146 233,01	144 892,31	0,00
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	25 416,61		71 246,92		496 208,42	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		240 703,39	270 058,51	227 603,62	857 015,93	641 100,73	0,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL PROPRE A L'EXERCICE 2018						-439 570,42	
EXCEDENT CUMULE PREVISIONNEL 2018						56 638,00	
775				3 250,00			
EPARGNE BRUTE (Recettes réelles - le 775) -Dépenses réelles		268 438,81	227 234,37	221 804,09	257 126,47	42 535,35	
EPARGNE NETTE (Epargne brute - le 16 dépenses d'investissement)		129 417,00	96 263,73	86 711,13	121 026,37	-85 343,20	
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N		1 602 407,43	1 471 436,79	1 336 343,83	1 380 197,49	1 252 365,18	

Au 1^{er} janvier 2019, la transformation de la Communauté d'agglomération Limoges métropole en Communauté urbaine, a induit de nouveaux transferts de compétences, dont celle des services de l'eau.

En 2019, nous n'aurons donc plus de Budget annexe de l'eau, celui-ci étant intégré au Budget Eau de la Communauté urbaine.

Si nous analysons la situation de ce budget fin 2018 avant son transfert :

Le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2018 est de - 69 387.61€, l'excédent reporté 2017 étant de 24 532 .81€, le résultat cumulé 2018 est donc + 155 145.20€.

Le déficit d'investissement 2018 est - 439 570.42€, l'excédent d'investissement reporté 2017 étant de 496 208.42€, l'excédent d'investissement cumulé est donc de 56 638€.

Pour ce qui est de la dette, Le Capital restant du fin 2018 est de 1 252 365.18€, celui-ci a été transféré au 1^{er} janvier à la Communauté urbaine.

L'épargne brute est de 42 535.35€,

L'épargne nette est de -85 343.20€.

Les restes à réaliser, uniquement des dépenses, se montent à 227 830.89€ et seront transférés intégralement à la Communauté urbaine au moment de l'affectation des résultats.

Nous constatons par rapport à 2017 une hausse importante de l'ordre de 38% des dépenses réelles de fonctionnement, cela provient principalement du rattachement de la Redevance pollution relative aux 2^{ème} semestre 2017 et 1^{er} semestre 2018 déclarée à l'Agence de l'eau début 2019, du rattachement de la Redevance pollution relative au 2^{ème} semestre 2018 qui sera déclarée à l'Agence de l'eau fin 2019 et du rattachement de la facturation prévisionnelle du nombre de m3 prélevé sur nos sources en 2018, Ces rattachements auraient fait partie des dépenses prévisionnelles 2019, si nous n'avions pas transféré ce Budget au 1^{er} janvier 2019.

Nous constatons une baisse des recettes réelles de l'ordre de 6%, qui elle aussi est une conséquence directe du transfert du Budget au 1^{er} janvier 2019, en effet notre système de facturation de la redevance Eau et location compteurs était basée en année N , sur des consommations relatives au second semestre de l'année N-1 et au premier semestre de l'année N, la facturation de l'année N-1 étant toujours contrepassée en année N. En 2019, les deux factures d'eau (acompte et solde) reçues par les administrés en 2018 comprenaient chacune d'elle une demi-location compteur.

En 2018, nous n'avons pas rattaché la demi location compteur correspondant au 2^{ème} semestre 2018 comme à l'accoutumé du fait de notre passage à la CU, car ce sera la CU qui facturera en 2019 la location compteur de l'année 2019.

A la section d'investissement, le Budget Eau a remboursé l'avance que lui avait faite le Budget principal fin 2017 afin qu'il puisse devenir autonome au 1^{er} janvier 2018.

Les principaux travaux d'investissement en 2018 ont été:

-La réfection du château d'eau de Bosmathé pour un montant de 8 331€ et 227 401€ de restes à réaliser qui ont été transférés à la Communauté urbaine.

-Les travaux divers d'AEP pour un montant de 62 070€

B LE BUDGET ANNEXE LOGEMENTS

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS-RETROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019								
Compte	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 PREV	RAR 2018	Propositions BP 2019	RAR 2018 + BP 2019 Propositions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	12 579,54	20 741,20	19 172,99		30 400,00	30 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 750,27	22 484,89	25 549,31	26 724,54		29 200,00	29 200,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	207 808,05					500,00	500,00
DEPENSES REELLES		212 558,32	35 064,43	46 290,51	45 897,53	0,00	60 100,00	60 100,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		32 582,23	53 630,61	60 101,26		68 010,00	68 010,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						92 000,00	92 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	32 582,23	53 630,61	60 101,26	0,00	160 010,00	160 010,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		212 558,32	67 646,66	99 921,12	105 998,79	0,00	220 110,00	220 110,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS							0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 491,26	69 468,61	85 375,53	102 558,94		111 220,00	111 220,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	217 395,55	72 700,00	38 230,00	61 150,00		62 000,00	62 000,00
RECETTES REELLES		227 886,81	142 168,61	123 605,53	163 708,94	0,00	173 220,00	173 220,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		13 319,38	39 983,47	39 154,21		46 890,00	46 890,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		227 886,81	155 487,99	163 589,00	202 863,15	0,00	220 110,00	220 110,00
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2018					57 710,15			
RESULTAT CUMULE 2018					96 864,36			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 009,11	58 989,04	88 223,26	107 875,70		113 000,00	113 000,00
20/21/23	DEPENSES D'EQUIPEMENT		631 451,05	194 119,74	232 943,36		47 001,00	47 001,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 009,11	690 440,09	282 343,00	340 819,06	0,00	160 001,00	160 001,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 009,11	657 857,86	26 494,67		281 950,00	281 950,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 009,11	692 449,20	940 200,86	367 313,73	0,00	441 951,00	441 951,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 009,11	47 857,86	24 513,67		49 960,00	49 960,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					1 981,00		1 981,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			810 000,00		230 000,00		230 000,00
16	CAUTIONS			2 217,72	750,00			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00	2 009,11	860 075,58	25 263,67	231 981,00	49 960,00	281 941,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		32 582,23	53 630,61	60 101,26		68 010,00	68 010,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						92 000,00	92 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	32 582,23	53 630,61	60 101,26	0,00	160 010,00	160 010,00
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE							
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	34 591,34	913 706,19	85 364,93	231 981,00	209 970,00	441 951,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2018					-255 454,13			
DEFICIT CUMULE PREVISIONNEL 2018					-281 948,80			
BESOIN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Déficit cumulé + RAR)					-49 967,80			
775								
EPARGNE BRUTE (Recettes réelles - le 775) -Dépenses réelles		15 328,49	107 104,18	77 315,02	117 811,41			113 120,00
EPARGNE NETTE (Epargne brute - le 16 dépenses d'investissement)		13 319,38	48 115,14	-10 908,24	9 935,71			120,00
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N		975 457,97	916 468,93	1 638 245,67	1 530 369,97			1 647 369,97

Les recettes 2019 de la section de fonctionnement seront les locations des immeubles (Chanteclerc, La Rotonde, La propriété « Bernard », la maison des compagnons, la Bohème, la maison « Guyonnaud », l'immeuble allée du stade) pour un montant de 111 220€ et la subvention d'équilibre que versera le Budget principal, celle-ci passera de 61 150€ (2018) à 62 000€ afin de conserver à la fin de l'exercice une épargne nette positive.

C LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT-RETROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019						
Compte	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 PREV	Propositions BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 410,18	328 834,65	112 861,46	8 470,25	285 400,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					100,00
66	CHARGES FINANCIERES	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	20 000,00
DEPENSES REELLES		88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	305 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	1 215 410,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		102 465,85	89 162,41	31 736,11	308 432,97	1 235 410,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		191 134,71	438 169,47	160 619,15	327 321,70	1 540 910,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	73 207,17	68 180,00	3 580,00	297 500,00	1 213 160,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		810,00	12 134,53	514,49	2 250,00
RECETTES REELLES		73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	1 215 410,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	305 500,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	20 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		117 927,54	369 179,47	144 904,62	29 307,21	325 500,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		191 134,71	438 169,47	160 619,15	327 321,70	1 540 910,00
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2018					0,00	
RESULTAT CUMULE 2018					0,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	102 886,83	105 115,70	99 978,00	100 882,68	105 000,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		102 886,83	105 115,70	99 978,00	100 882,68	105 000,00
040	DEPENSES AU 31/12/N A INTEGRER DANS LA VALEUR DU STOCK	88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	305 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	305 500,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 911 320,20	2 029 668,72	2 414 801,48	1 177 947,99	999 710,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 102 875,89	2 483 791,48	2 643 662,52	1 297 719,40	1 410 210,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			1 450 000,00		194 800,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	194 800,00
040	RECETTES AU 31/12/N A INTEGRER DANS LA VALEUR DU STOCK	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	1 215 410,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	1 215 410,00
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		73 207,17	68 990,00	1 465 714,53	298 014,49	1 410 210,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2018					178 243,08	
DEFICIT CUMULE PREVISIONNEL 2018					-999 704,91	
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N		1 924 063,70	1 818 948,00	1 718 970,00	1 618 087,22	1 513 087,22

Le Budget Lotissement a une comptabilité de stocks.

A la fin de l'exercice 2018, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 999 704.91€ et le capital restant du des emprunts est de 1 618 087.22€.

En effet, un prêt relais de 1 450 000€ sur 3 ans a été réalisé en 2017 pour combler le manque de trésorerie propre à ce Budget, le capital de ce prêt devant être remboursé dans 2 ans.

En 2018 la cession de 5 lots du lotissement « Longchamp » a été comptabilisée (les lots 6, 7, 8, 14 et 18).

En 2019, Les principales dépenses d'investissement seront :

-Les dépenses de maîtrise d'œuvre pour les futurs lotissements «Jacqueline Auriol», « La Croix d'Anglard» et «Pasquet».

-Les travaux du Lotissement « Jacqueline Auriol », de potentiels travaux d'assainissement sur le lotissement «Pasquet».

-Le solde des travaux du lotissement «Longchamp».

En 2019, Les principales recettes d'investissement seront :

-Le solde des ventes de lots du lotissement «Longchamp» pour un montant total de 769 160€ HT, 7 lots étant déjà réservés, (Les lots 10, 11, 12 par des particuliers, et les lots 1, 2, 3, 4 par les « Maisons M »).

-La vente de l'uni lot «Rue de Longchamp» pour la surface commerciale pour un montant de 444 000€ HT.